

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-314

<b>Commission</b>	Personnel, finances et administration générale
<b>Programme</b>	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
<b>Titre</b>	<i>Soutien aux opérations d'animation locale</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Elise LOWY, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget de la Région, au titre du soutien aux animations locales, pour un montant total de 1 000 €, les subventions suivantes :

<b>Bénéficiaires</b>	<b>Manifestations</b>	<b>Subventions</b>
Association des Doris de la Côte de Nacre	Remontée en aviron du canal de Ouistreham à Caen le 29 juin 2013	500 €
Comité des Fêtes de La Haye Pesnel	Organisation de la Fête des Fleurs le 11 août 2013 à La Haye-Pesnel	500 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3578-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-315

<b>Commission</b>	Personnel, finances et administration générale
<b>Programme</b>	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
<b>Titre</b>	<i>Soutien aux actions de solidarité</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Elise LOWY, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget de la Région, au titre des actions de solidarité, pour un montant total de 3 250 €, les subventions suivantes :

<b>Bénéficiaires</b>	<b>Manifestations</b>	<b>Subventions</b>
Comité Départemental du Mouvement de la Paix	Journée internationale de la Paix des Nations Unies, le 21 septembre 2013 à Caen	250 €
Handicap International Vivre Debout	Pyramide de chaussures le samedi 28 septembre 2013 à Argentan	500 €
Commune de Ginai	Acquisition d'un drapeau pour l'Association des Anciens Combattants de la commune	500 €
Commune d'Ouville La Bien Tournée	Acquisition d'un drapeau pour l'association des Anciens Combattants de la commune	500 €
Comité Régional Résistance et Mémoire, Combattants Volontaires de la Résistance et de la Compagnie Scamaroni	Concours Annuel de la Résistance et de la Déportation 2013	1 500 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3582-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-316

<b>Commission</b>	Personnel, finances et administration générale
<b>Programme</b>	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
<b>Titre</b>	<i>Soutien aux opérations d'animation locale</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Elise LOWY, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'annuler la subvention de 500 € attribuée par la délibération n° CP 13-02-3 de la Commission Permanente du 1<sup>er</sup> février 2013 au Comité des Fêtes d'Amfréville pour

l'organisation de la manifestation l'Art en Fête le 25 mai 2013 à Amfréville ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3544-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-317

<b>Commission</b>	Personnel, finances et administration générale
<b>Programme</b>	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
<b>Titre</b>	<i>Soutien aux manifestations sportives</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Elise LOWY, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations sportives, pour un montant total de 450 €, la subvention suivante :

<b>Bénéficiaire</b>	<b>Manifestation</b>	<b>Subvention</b>
Association Fédérative Française des Sportifs Transplantés et Dialysés	Participation de Monsieur Dominique Barraux aux Jeux Mondiaux des Transplantés du 26 juillet au 4 août 2013 en Afrique du Sud	450 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3700-DE-1-1



REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-318

<b>Commission</b>	Personnel, finances et administration générale
<b>Programme</b>	Entretien et équiper les bâtiments régionaux (P231)
<b>Titre</b>	<i>Conclusion d'une convention d'occupation précaire avec M. Paul Vico pour l'exploitation de parcelles autour de l'Abbaye d'Ardenne à Saint-Germain-la-Blanche-Herbe</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Elise LOWY, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de mettre à disposition de M. Paul Vico, dans l'attente de leur utilisation définitive, les parcelles cadastrées Section AD 19 et AD 20 d'une superficie totale de 1ha 55a 98ca

situées à Saint-Germain-la-Blanche-Herbe pour un montant de redevance de 285 € par an ;

- d'autoriser le Président à signer :

- une convention d'occupation précaire en application de l'article L411-2 du code rural et de la pêche maritime, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3722-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-319

<b>Commission</b>	Personnel, finances et administration générale
<b>Programme</b>	Optimiser le patrimoine régional (P103)
<b>Titre</b>	<i>Avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la Ville de Caen dans le cadre des travaux de confortement d'une carrière souterraine située secteur rue Vaubenard à Caen</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Elise LOWY, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer :

- un avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la Ville de Caen dans le cadre des travaux de confortement d'une carrière souterraine située secteur rue Vaubenard à Caen, afin de prendre acte de la fixation définitive du volume de vide à combler et du montant de la partie de l'opération supporté par la Région, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3616-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-320

<b>Commission</b>	Personnel, finances et administration générale
<b>Programme</b>	Autres produits (P015)
<b>Titre</b>	<i>Sortie d'inventaire et vente de biens</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à :

- sortir de l'inventaire physique et comptable de la Région les biens figurant dans la liste jointe en annexe ;

- remettre à une entreprise de recyclage spécialisé le matériel de laboratoire après le retrait de la source radioactive sur l'appareil de radiographie (coût de l'intervention estimé : 1 500 €) et le démontage de l'autoclave Matachana (coût de l'intervention estimé : 2 600 €) ;

- céder à titre gratuit au Centre Universitaire de Ressource Biologique (CURB) de l'Université de Caen le matériel cité en annexe ;

- organiser la vente de mobilier au personnel de la Région selon les conditions habituelles et aux prix proposés et faire don à Emmaüs du mobilier qui ne serait pas vendu ;

- signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-4225-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-321

<b>Commission</b>	Personnel, finances et administration générale
<b>Programme</b>	Optimiser les moyens généraux (P367)
<b>Titre</b>	<i>Exercice de mandats spéciaux des Conseillers Régionaux</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer les mandats spéciaux repris en annexe ;

- de prendre en charge les frais de transport et de procéder au remboursement éventuel des frais de repas et de nuitée sur la base des dépenses réellement engagées dans le cadre de ces mandats ;

- de prélever les crédits de fonctionnement correspondants sur le chapitre 930 du Budget 2013 de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-4848-DE-1-1



REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-322

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Animer et développer les territoires (P020)
<b>Titre</b>	<i>Politique territoriale</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de désaffecter sur l'AP P020 « Animer et développer les territoires » de 36 000 000 € votée en 2008 et 2012, un montant de 380 000 € au titre de l'opération P020O017 « CP5U8131 - Pays du Bocage » ;

- d'affecter :

- sur l'AE P020 « Animer et développer les territoires » de 7 560 000 € votée en 2008 en faveur de l'Ingénierie Territoriale, un montant total de 460 200 €, selon le détail suivant :

- 51 825 € au titre de l'opération P020O021 « CP5U8133SF Pays d'Ouche »,
- 82 500 € au titre de l'opération P020O025 « CP5U8135SF Pays du Perche »,
- 49 079 € au titre de l'opération P020O019 « CP5U8132SF Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornois »,
- 52 500 € au titre de l'opération P020O011 « CP5U8122SF Pays de Coutances »,
- 70 079 € au titre de l'opération P020O013 « CP5U8123SF Pays Saint-Lois »,
- 80 217 € au titre de l'opération P020O002 « CP5U8111SF Pays d'Auge Expansion »,
- 44 000 € au titre de l'opération P020O007 « CP5U8114SF Pays du Bessin au Virois »,
- 30 000 € au titre de l'opération P020O004 « CP5U8112SF Pays de Caen Métropole »,

- sur l'AP P020 « Animer et développer les territoires » de 36 000 000 € votée en 2008 et 2012, un montant de 60 000 € au titre de l'opération P020O007 « CP5U8114 - Pays du Bessin au Virois » ;

- d'attribuer :

- sur le chapitre 935 du budget de la Région, les subventions aux maîtres d'ouvrage figurant dans le tableau joint en annexe III,

- sur le chapitre 905 du budget de la Région, la subvention au maître d'ouvrage figurant dans le tableau joint en annexe IV ;

- d'approuver :

- les programmes des actions subventionnées, au titre du soutien à l'ingénierie des pays pour l'année 2013, détaillées en annexe I,

- la convention de financement prévue à l'annexe II ;

- d'acter que pour l'ensemble des dossiers présentés dans le tableau joint en annexe III, les sommes attribuées sont susceptibles d'être contrepartie publique de la sous-mesure 321 du FEDER ou du dispositif 341b2 du FEADER ;

- de modifier la délibération n°12-466 en date du 21 septembre 2012 en portant le coût éligible du projet d'aménagement d'un gîte de groupe dans l'ancien logis abbatial sur la commune de Saint-Evroult Notre Dame du Bois à 564 479 € HT, sur la base d'un taux d'intervention de 8,86 % ; la subvention est inchangée ;

- de proroger de quatre ans le délai d'achèvement de l'opération de création d'une maison des services et des associations pour laquelle une subvention de 159 100 € a été attribuée à la commune de Sées par délibération n°10-151 du 5 mars 2010 ;

- de proroger jusqu'au 31 décembre 2013 le délai d'achèvement de l'opération d'aménagement du Mont de Cerisy Belle Etoile pour laquelle une subvention de 183 850 € a été accordée à la Communauté d'Agglomération du Pays de Flers par délibération n°10-40 de la commission permanente du 5 février 2010 ;

- d'autoriser le Président :

- à verser à la notification de la présente délibération :

- . l'intégralité des subventions relatives à l'animation et à la gestion du programme Leader ainsi que l'intégralité des subventions forfaitaires relatives à l'ingénierie territoriale,
  - . une avance correspondant à 80 % de chacune des subventions « variables » relatives à l'ingénierie territoriale, le solde étant versé sur présentation d'un bilan financier et d'un bilan d'activité,
- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3724-DE-1-1

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°CP 13-06-323**

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Animer et développer les territoires (P020)
<b>Titre</b>	<i>Haras du Pin : investissements patrimoniaux</i>

-----

**Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013**

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP du programme P020 "Animer et développer les territoires" de 2 226 000 € votée en 2013, un montant de 260 000 € au titre de l'opération P02000039

"Haras du Pin" ;

• d'attribuer sur le chapitre 905 du budget 2013 de la Région, à l'IFCE, les subventions suivantes :

- 140 000 €, pour la réfection du perron du château et de la grille de l'entrée d'honneur,

- 120 000 € pour la réhabilitation de la seconde remise à attelage ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3483-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-324

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Animer et développer les territoires (P020)
<b>Titre</b>	<i>Subvention annuelle à l'AUCAME l'Agence d'Urbanisme de Caen Métropole</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P020 « Animer et développer les territoires » de 7 560 000 € votée en 2008, un montant de 45 000 € au titre de l'opération P020O046 « CP5U8401SF – Aucame Caen Métropole » ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du budget 2013 de la Région, une subvention de 45 000 € à l'Agence d'Urbanisme Caen-Métropole, pour l'année 2013 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'AUCAME, la convention correspondante, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3321-CC-1-1

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°CP 13-06-325**

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Animer et développer les territoires (P020)
<b>Titre</b>	<i>Parcs naturels régionaux - Parc du Perche</i>

-----

**Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013**

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter :



- sur l'AE P020 « Animer et développer les territoires » de 2 577 170 € votée en 2013, un montant de 121 900 € au titre de l'opération P020O041 « parcs naturels régionaux »,

- sur l'AP P020 « Animer et développer les territoires » de 2 226 000 € votée en 2013, un montant de 20 889 € au titre de l'opération P020O041 « parcs naturels régionaux » ;

- d'attribuer au Parc Naturel Régional du Perche :

- sur le chapitre 935 du budget de la région, les subventions dont le détail est présenté dans le tableau joint en annexe 1,

- sur le chapitre 905 du budget de la Région, les subventions dont le détail est présenté dans le tableau joint en annexe 2 ;

- d'approuver et d'autoriser le Président à signer la convention 2013 entre la Région Basse-Normandie et le PNR du Perche, jointes en annexe 3 et 4, pour les actions suivantes :

- publication et communication sur le patrimoine culturel du Perche,
- programme pédagogique auprès des scolaires ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être versés en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées sous réserve de la production des pièces réglementaires, d'un récapitulatif des dépenses certifié par le comptable public ou signé du Président, ou sur présentation des factures acquittées par le fournisseur. Le solde sera versé au vu des pièces justificatives sus-visées ;

- de déroger au principe d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3146-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-326

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Animer et développer les territoires (P020)
<b>Titre</b>	<i>Parcs naturels régionaux - Parc des Marais du Cotentin et du Bessin</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter :

- sur l'AP P020 « Animer et développer les territoires » de 2 226 000 € votée en 2013, un montant de 126 000 € au titre de l'opération P020O041 « parcs naturels régionaux »,

- sur l'AE P020 « Animer et développer les territoires » de 2 577 170 € votée en 2013, un montant de 115 922 € au titre de l'opération P020O041 « parcs naturels régionaux » ;

• d'attribuer au Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin :

\* sur le chapitre 905 du budget de la Région, les subventions dont le détail est présenté dans le tableau joint en annexe 1 ;

\* sur le chapitre 935 du budget de la Région, une subvention de 115 922 € suivant la répartition suivante :

- 49 422 € au titre du programme d'actions dont le détail est présenté dans le tableau joint en annexe 2,

- 66 500 € pour le complément d'aide au fonctionnement 2013 ;

• de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être versés en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées sous réserve de la production des pièces réglementaires, d'un récapitulatif des dépenses certifié par le comptable public ou signé du Président, ou sur présentation des factures acquittées par le fournisseur. Le solde sera versé au vu des pièces justificatives sus-visées ;

• d'approuver et d'autoriser le Président à signer la convention 2013 entre la Région Basse-Normandie et le PNR des Marais du Cotentin et du Bessin, jointes en annexe 3, pour le Fonds de Sauvegarde Terre-Chaume ;

• de déroger au principe d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3154-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-327

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Animer et développer les territoires (P020)
<b>Titre</b>	<i>Parcs naturels régionaux - Parc Normandie-Maine</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AE P020 « Animer et développer les territoires » de 2 577 170 € votée en 2013, un montant de 380 328 € au titre de l'opération P020O041 « parcs naturels régionaux »,

- sur l'AP P020 « Animer et développer les territoires » de 2 226 000 € votée en 2013, un montant de 114 052 € au titre de l'opération P020O041 « parcs naturels régionaux » ;

• d'attribuer au Parc Naturel Régional Normandie-Maine :

\* sur le chapitre 935 du budget de la Région, une subvention de 380 328 € suivant la répartition suivante :

- 187 948 € au titre du programme d'actions dont le détail est présenté dans le tableau joint en annexe 1,

- 192 380 € pour le complément d'aide au fonctionnement 2013,

\* sur le chapitre 905 du budget de la Région, les subventions dont le détail est présenté dans le tableau joint en annexe 2 ;

• de modifier l'action « Concours de prairies fleuries » dans l'annexe de la délibération n°12-349 du 29 juin 2012 comme suit :

- la participation de la Région est de 1 140 € pour une dépense subventionnable de 1 140 € (et non 1 540 € comme indiqué précédemment) ;

• d'approuver et d'autoriser le Président à signer la convention 2013 entre la Région Basse-Normandie et le PNR Normandie-Maine, jointe en annexe 3, pour animer le projet « PARCours la nature » ;

• de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être versés en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées sous réserve de la production des pièces réglementaires, d'un récapitulatif des dépenses certifié par le comptable public ou signé du Président, ou sur présentation des factures acquittées par le fournisseur. Le solde sera versé au vu des pièces justificatives susvisées ;

• de déroger au principe d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3159-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-328

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Animer et développer les territoires (P020)
<b>Titre</b>	<i>Avis de la Région sur le Schéma de Cohérence Territoriale du pays saint lois</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

que la Région donne un avis favorable accompagné des réserves suivantes :

- le DOO (document d'orientation et d'objectif) nécessiterait d'être plus clairement présenté, avec un contenu plus explicite et des cartes plus lisibles et des prescriptions plus précises,

- un pilotage fin et efficace du développement des zones d'activités économiques est nécessaire, avec des prescriptions claires dans les PLU garantissant une bonne utilisation de l'espace,

- le pôle intermodal de la gare de Lison devrait être affirmé,

- la création d'un nouveau pôle commercial à l'Est devrait être justifiée de façon plus approfondie, en particulier en lien avec l'étude de la CCI, à mettre dans le DACOM (document d'aménagement commercial) pour l'étoffer,

- l'évolution des structures de développement existantes actuellement sur le territoire vers une seule entité est indispensable pour rechercher une meilleure efficacité.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-4947-DE-1-1

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°CP 13-06-329**

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Faciliter l'accès au foncier, au logement et soutenir les politiques urbaines (P210)
<b>Titre</b>	<i>Rénovation urbaine et cohésion urbaine</i>

-----

**Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013**

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,



• d'affecter :sur l'AP du programme P210 « Soutenir les politiques urbaines » de 8 500 000 € votée pour 2013, les montants suivants :

- 380 848 € au titre de l'opération P210O006 « Rénovation urbaine »,
- 150 000 € au titre de l'opération P210O005 « Politique de la ville »,

• d'attribuer sur le chapitre 905 du budget 2013 de la Région, les subventions suivantes :

- 140 000 € à la Ville d'Ifs pour l'acquisition de locaux pour la relocalisation de l'entreprise adaptée,

- 240 848 € à la Communauté Urbaine de Cherbourg pour l'opération "Alsace-Bourgogne VRD", représentant 25,35% du coût total HT,

- 150 000 € à la Ville d'Equedreville-Hainneville pour la création d'une épicerie sociale et solidaire, représentant 23,08% du coût total HT ;

• de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3713-DE-1-1

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°CP 13-06-330**

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Faciliter l'accès au foncier, au logement et soutenir les politiques urbaines (P210)
<b>Titre</b>	<i>Habitat solidaire: Un jeune, Un logement</i>

-----

**Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013**

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE du programme P210 « Soutenir les politiques urbaines » de 785 830 €, votée en 2013, un montant de 9 500 € au titre de l'opération P210O003 « Habitat Solidaire » ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du budget 2013 de la Région, les subventions suivantes :

- 4 500 € au CLLAJ de Vire,

- 5 000 € à l'AFEV ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions régionales, établies entre la Région Basse-Normandie et le CLLAJ de Vire et L'AFEV (convention type en annexe I),

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions et à verser des avances.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3479-DE-1-1

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°CP 13-06-331**

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Faciliter l'accès au foncier, au logement et soutenir les politiques urbaines (P210)
<b>Titre</b>	<i>Foncier</i>

-----

**Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013**

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AP du programme P210 « Soutenir les politiques urbaines» de 1 200 000 €, votée en 2013, un montant de 470 160 € au titre de l'opération P210O002 « Foncier »,

- sur l'AE du programme P210 « Soutenir les politiques urbaines» de 785 830 €, votée en 2013, un montant de 9 500 € au titre de l'opération P210O002 « Foncier » ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du budget 2013 de la Région, un montant de 470 160 € à l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans le cadre de la convention passée avec lui, au titre du fonds de minoration foncière, conformément à l'annexe jointe ;

- de verser à l'Etablissement Public Foncier de Normandie des avances :

- une première avance de 30% du montant de l'estimation financière au démarrage des études ou des travaux des opérations inscrites au programme d'intervention comme le prévoit la convention EPF de Normandie – Région Basse Normandie,

- un acompte de 30% quand les dépenses effectives dépasseront 30% de l'estimation initiale des opérations comme le prévoit la convention EPF de Normandie-Région Basse-Normandie ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du budget 2013 de la Région, une subvention de 9 500 € à l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans le cadre de la convention passée avec lui, au titre de la mise en place d'un observatoire foncier dans le Pays du Perche ;

- de verser une première avance de 50 % du montant de l'estimation financière au démarrage des études ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3587-DE-1-1

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°CP 13-06-332**

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Faciliter l'accès au foncier, au logement et soutenir les politiques urbaines (P210)
<b>Titre</b>	<i>Appel à projets 'Réinventons la Ville' : édition 2013</i>

-----

**Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013**

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AE du programme P323 « Soutenir la vie associative et le bénévolat » de 223 500 € votée en 2013, un montant de 13 500 € au titre de l'opération P323O001 « fonds régional d'aide à la vie associative et aux initiatives bénévoles »,

- sur l'AE du programme PO91 « Faciliter l'accès à la culture pour tous » de 645 484 € votée en 2013, un montant total de 18 000 € au titre de l'opération PO91O003 « éducation artistique et culturelle »,

- sur l'AE du programme P210 « Soutenir les politiques urbaines » de 785 830 € votée en 2013, un montant de 168 023 € au titre de l'opération P210O005 « Politique de la ville » ;

- d'attribuer :

- \* sur le chapitre 933 du budget 2013 de la Région :

- un montant total de subventions de 13 500 € réparti conformément à l'annexe 1,
- un montant total de subventions de 18 000 € réparti conformément à l'annexe 2,

- \* sur le chapitre 935 du budget 2013 de la Région, un montant total de subventions de 168 023 € réparti conformément à l'annexe 3 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3711-DE-1-1

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°CP 13-06-333**

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Promouvoir et accompagner les démarches de développement durable (P152)
<b>Titre</b>	<i>Agir pour le développement durable</i>

-----

**Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013**

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Dominique LEFRANCOIS, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, Jean-Karl DESCHAMPS ne prenant pas part au vote sur le dossier relatif à la Ligue de l'Enseignement, fédération de la Manche,



- d'affecter sur l'AE P152 « Promouvoir et accompagner les démarches de développement durable » de 635 000 € votée en 2013, un montant global de 1 800 €, au titre de l'opération P152O003 « Education à l'environnement et au développement durable » ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget 2013 de la Région les subventions suivantes :

- 1 000 € à la Communauté de Communes de Saint-James pour l'organisation de la septième édition de l'Eco-Village à l'occasion de la Foire de Saint-Macé, du 28 au 30 septembre 2013, sur un montant subventionnable de 18 500 €,

- 800 € à la Ligue de l'Enseignement, fédération de la Manche, pour l'organisation du village d'Ecclignon, pôle vert du festival des Art'Zimutés, le 29 juin 2013, sur un montant subventionnable de 7 720 €,

- d'autoriser le Président à signer tous les autres actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3430-DE-1-1

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°CP 13-06-334**

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Développer les énergies renouvelables et favoriser les économies d'énergie (P150)
<b>Titre</b>	<i>Lutter contre les changements climatiques</i>

-----

**Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013**

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter :

- sur l'AP P150 « Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie »

- de 6 380 000 €, votée en 2013, un montant global de **363 483,04 €**, ventilé comme suit :
- . **60 200,43 €** au titre de l'opération P150O010 « Economie d'énergie » ;
  - . **72 902,61 €** au titre de l'opération P150O011 « Energie renouvelable » ;
  - . **230 380 €** au titre de l'opération P150O012 « Habitat Durable (HSD) » ;
- sur l'AE P150 « Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie » de 720 000 €, votée en 2013, un montant global de **139 280 €**, ventilé comme suit :
- . **61 280 €** au titre de l'opération P150O010 « Economie d'énergie » ;
  - . **78 000 €** au titre de l'opération P150O013 « Politique énergétique territoriale » ;
- d'attribuer sur le chapitre 907, du Budget 2013 de la Région les subventions suivantes :
    - **au titre de l'opération « P150O010 Economie d'énergie »**
      - 3 261 € aux 2 bénéficiaires de l'annexe 2 pour la réalisation de diagnostics énergétiques de bâtiments ;
      - 7 200 € aux 2 bénéficiaires de l'annexe 3 pour la réalisation de diagnostics énergétiques d'entreprises ;
      - 5 005,68 € au GRAPE de Basse-Normandie pour la réalisation d'une maquette de maison en rénovation en 3 D et virtuelle, pour une dépense subventionnable de 27 005,68 € TTC ;
      - 27 512 € au Conseil des Chevaux de Basse-Normandie pour la phase 3 de la création du Label EquuRES, pour une dépense subventionnable de 55 024 € TTC ;
      - 14 883,75 € pour la SAS PIERCAN, pour la réalisation d'une étude de valorisation du déchet de production caoutchouc et analyse du cycle de vie des nouveaux scénarii de conception proposés, pour une dépense subventionnable de 24 806,25 € HT ;
      - 2 338 € à CER France Normandie pour la réalisation d'une étude sur l'agriculture de conservation adaptée au contexte bas-normand, pour une dépense subventionnable de 11 689 € HT ;
    - **au titre de l'opération « P150O011 Energie renouvelable »**
      - 38 341,71 € aux 4 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 4 pour l'installation de chaufferies bois ;
      - 7 577,20 € aux 2 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 5 pour une étude de faisabilité pour l'installation de chaufferies bois ;
      - 18 404,70 € au bénéficiaire qui figure à l'annexe 6 pour un projet de structure d'approvisionnement pour le bois énergie ;
      - 8 579 € aux 6 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 7 pour l'installation d'éoliennes individuelles ;
    - **au titre de l'opération « P150O012 Habitat Durable (HSD) »**
      - 230 380 € aux 2 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 8 pour la rénovation BBC Effinergie de logements sociaux ;
  - d'attribuer sur le chapitre 937, du Budget 2013 de la Région les subventions suivantes :
    - **au titre de l'opération « P150O010 Economie d'énergie »**
      - 55 280 € à l'Association Régionale pour la Construction Environnementale en NormandiE, pour la quatrième année d'animation de la plateforme régionale pour la qualité environnementale du bâti, pour une dépense subventionnable de 140 800 € TTC ;
      - 6 000 € à l'Association EFFINERGIE pour la réalisation de 15 fiches techniques/pédagogiques et 50 géolocalisations d'opérations bas-normandes au travers de l'Observatoire BBC national, pour une dépense subventionnable de 11 000 € HT ;
    - **au titre de l'opération « P150O013 Politique énergétique territoriale »**
      - 45 000 € à la Fédération des CUMA de Basse-Normandie pour le programme de développement de la filière « Bois énergie » d'origine bocagère – année 2013, pour une dépense subventionnable de 90 750 € HT ;
      - 33 000 € au Parc Naturel Régional Normandie Maine, pour l'animation COT « Soutenir l'adaptation des exploitations agricoles aux enjeux énergétiques et climatiques » - 3ième année, pour une dépense subventionnable de 55 000 HT ;
  - de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;
  - de modifier la délibération n°13-04-121 de la Commission Permanente du 19 avril 2013 en annulant la subvention attribuée, sur le chapitre 907 du Budget de la Région au titre du dossier « énergies renouvelables » à l'EARL HEBERT, soit 10 250 € pour

l'installation d'une chaufferie bois déchiqueté de 35 kW.

- d'approuver et d'autoriser le Président à signer les conventions avec :
  - l'Association Régionale pour la Construction Environnementale en NormandiE, pour quatrième année d'animation de la plateforme régionale pour la qualité environnementale du bâti (annexe 1),
  - la Fédération des CUMA de Basse-Normandie pour le programme de développement de la filière « bois énergie » d'origine bocagère dans les départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne – année 2013 (annexe 9) ;
- d'autoriser le Président à signer :
  - les conventions relatives au FORES avec les 2 bénéficiaires listés à l'annexe 8, selon le modèle de convention type approuvé par délibération n° 11-117 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 15 décembre 2011 et modifiée par délibération de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional des 27 et 28 juin 2013 relative à la politique pour un Habitat Solidaire et Durable, une fois celle-ci exécutoire ;
  - les conventions, selon le modèle de convention type « *Défi'NeRgie Basse-Normandie - Investissement* » approuvé par délibération n°12-09 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 2 février 2012, avec le bénéficiaire suivant :
    - le Conseil des Chevaux de Basse-Normandie pour la phase 3 de la création du Label EquuRES ;
  - les conventions, selon le modèle de convention type « *Défi'NeRgie Basse-Normandie - Fonctionnement* » approuvé par délibération n°12-09 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 2 février 2012, avec le bénéficiaire suivant :
    - le Parc Naturel Régional Normandie Maine pour l'animation du COT 2013 ;
  - tous les autres actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3199-DE-1-1

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°CP 13-06-335**

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Développer les énergies renouvelables et favoriser les économies d'énergie (P150)
<b>Titre</b>	<i>Habitat Solidaire et Durable - 400 Rénovations BBC</i>

-----

**Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013**

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AP P150 « Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie » de 6 380 000 €, votée en 2013, un montant global de **70 000 €** au titre de l'opération P150O012 « Habitat Durable (HSD) »,

- sur l'AP P210 « Soutenir les politiques urbaines » de 8 500 000€ votée en 2013, un montant global de **30 000 €** au titre de l'opération P210O003 « Habitat solidaire » ;

- d'attribuer sur le chapitre 907 du Budget 2013 de la Région les subventions suivantes :

- 70 000 € aux 7 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 1 pour la rénovation globale BBC de leurs logements,

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget 2013 de la Région les subventions suivantes :

- 30 000 € aux bénéficiaires qui figurent à l'annexe 2 pour la rénovation globale BBC d'un logement locatif très social,

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;

- d'approuver et d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 à la convention entre la Région Basse-Normandie et la Société CAPITAL ENERGY, en annexe 3 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions avec chacun des bénéficiaires listés aux annexes 1 et 2, selon le modèle de convention type « *400 rénovations BBC, sur tout le territoire - Propriétaire occupant / Propriétaire bailleur* » approuvé par délibération de l'Assemblée Plénière du Conseil régional des 28 et 29 juin 2012 relative à la politique « *Pour un Habitat solidaire et durable* »,

- tous les autres actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3065-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-336

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Préserver les ressources naturelles et les milieux (P151)
<b>Titre</b>	<i>Réserves Naturelles Régionales et biodiversité</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AE P152 « Promouvoir le développement durable » de 635 000 €, votée en 2013, un montant de 17 478 €, au titre de l'opération P152O001 « Agenda 21 »,

- sur l'AE P151 « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 1 300 000 €, votée en 2013, un montant de 36 077,86 €, au titre de l'opération P151O018 « RNR et biodiversité »,

- sur l'AP P151 « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 9 492 595 € votée en 2008 et en 2012, un montant global de 5 622,02 € au titre de l'opération P151O012 « CP5N5220 stratégie régionale biodiversité » ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

*\* sur le chapitre 937 du budget 2013 de la Région :*

- 15 642,60 € au Groupe Ornithologique Normand (GONm) pour la gestion de la RNR des marais de la Taute en 2013,

- 18 735,26 € au Conservatoire d'Espaces Naturels de Basse-Normandie (CEN-BN) pour la gestion de la RNR des anciennes carrières d'Orival en 2013,

- 1 700 €, soit 100% du montant total subventionnable, à la Ville de Cherbourg-Octeville pour l'organisation de la journée sur l'écologie urbaine et la biodiversité du 4 juin 2013 (frais de repas et d'accueil),

*\* sur le chapitre 907 du budget 2013 de la Région :*

- 4 357,40 € au Groupe Ornithologique Normand (GONm) pour la gestion de la RNR des marais de la Taute en 2013,

- 1 264,62 € sur un montant total subventionnable de 1 264,62 €, au Conservatoire d'Espaces Naturels de Basse-Normandie (CEN-BN) pour la gestion de la RNR des anciennes carrières d'Orival en 2013 ;

- d'autoriser, sur le chapitre 937 du budget 2013 de la Région, le paiement d'une somme d'un montant de 17 478 € au titre de la cotisation 2013 à la Fédération des PNR de France ;

- d'approuver le plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale des Marais de la Taute pour la période 2013-2021 (en annexe 1) ;

- de remplacer l'annexe 1 de la délibération n°11-413 du 24 juin 2011 par l'annexe modificative présentée en annexe 2 ;

- de déroger à la règle de l'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;



- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3100-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-337

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Préserver les ressources naturelles et les milieux (P151)
<b>Titre</b>	<i>Préserver les ressources naturelles et les milieux</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P151 « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 9 492 595 € votée en 2008 et 2012, un montant global de 30 091 € au titre de l'opération P151O006 « CP5N5210 actions bassin versant » ;

- d'affecter sur l'AE P151 « Préserver les Ressources Naturelles et les Milieux » de 1 300 000 € votée en 2013, un montant de 69 420 € au titre de l'opération P151O016 « Eau y compris inondation»

▪ d'attribuer les subventions suivantes :

✓ sur le chapitre 907 du budget de la Région :

▪ **au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux »**

- 24 691 € à la Communauté de Communes du Val de Saire pour la réalisation de la deuxième tranche du programme pluriannuel de restauration et d'entretien des bassins de la Sinope, de la Bonde, du Godey et du Vaupreux, pour un montant subventionnable de 246 913 €,
- 5 400 € à la Commune de Vaudry pour l'installation d'un système de récupération d'eau de pluie pour l'arrosage d'espaces verts, pour un montant subventionnable de 18 000 € ;

✓ sur le chapitre 937 du budget de la Région :

▪ **au titre de la politique de l'eau**

- 46 800 € à l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Orne pour l'animation 2013 des SAGE Orne aval-Seulles, Orne Moyenne et Orne amont, pour un montant de dépenses de 93 600 €,
- 12 900 € à l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Orne pour les actions de communication 2013 des 3 SAGE, pour un montant de dépenses de 43 000 €,
- 8 100 € au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Normandie-Maine pour un poste de technicien de rivière (CRE sarthon) en 2013 (1 ETP), pour un montant subventionnable de 27 000 €,
- 1 620 € à la Communauté de Communes du Bocage Mayennais pour un poste de technicien de rivière en 2013 (1 ETP- 20% territoire bas-normand), pour un montant subventionnable de 5 400 € ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous les dossiers ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

\* des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur :

- proposition du service technique de contrôle,
- ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

*\* pour les techniciens de rivière et les animateurs SAGE, les acomptes seront versés au prorata du nombre de mois écoulés ;*

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3381-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-338

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Préserver les ressources naturelles et les milieux (P151)
<b>Titre</b>	<i>Avis de la Région sur deux Plans de Prévention des Risques Technologiques</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'émettre un **avis favorable** sur le Plan de Prévention des Risques Technologiques de l'usine OMG Ultra Pure Chemicals de Saint Fromond,

- d'émettre un **avis réservé** sur le projet de PPRT de la société TOTALGAZ du Merlerault, assorti des demandes et remarques suivantes :
  - la Région demande, avant approbation du PPRT, la réalisation d'études complémentaires et de travaux à la charge de l'exploitant permettant de diminuer le coût des mesures foncières ;
  - la Région ne cofinancera que les seules mesures foncières et ce, dans les limites des dispositions prévues réglementairement.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-4840-DE-1-1

**REGION BASSE-NORMANDIE**

- - - - -

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°CP 13-06-339**

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Moderniser les infrastructures ferroviaires régionales et interrégionales (P365)
<b>Titre</b>	<i>Implantation de toilettes publiques dans la gare d'Argentan - Côté parvis</i>

- - - - -

**Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013**

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Corinne FERET, Dominique LEFRANCOIS, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P365 « Moderniser les infrastructures ferroviaires régionales et

interrégionales » de 4 965 672 € votée en 2013, un montant de 37 500 € au titre de l'opération P365O018 « Rénovation des gares et haltes » ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du budget 2013 de la Région, une subvention de 37 500 € à la SNCF, pour l'implantation de toilettes en gare d'Argentan ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la Ville d'Argentan et la SNCF, la convention relative à l'implantation de toilettes publiques sur le parvis de la gare d'Argentan, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 17 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 17 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3129-DE-1-1



REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-340

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Moderniser les infrastructures ferroviaires régionales et interrégionales (P365)
<b>Titre</b>	<i>Etude d'Avant-Projet pour la mise en accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite de la gare de Bayeux</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Corinne FERET, Dominique LEFRANCOIS, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P365 « Moderniser les infrastructures ferroviaires régionales et

interrégionales » votée en 2013 pour 4 965 672 €, un montant de 209 273,25 € au titre de l'opération P365O017 « Accessibilité PMR des gares et haltes » ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du budget 2013 de la Région, une subvention de 209 273,25 € à Réseau Ferré de France, pour la réalisation des études avant-projet relatives à la mise en accessibilité de la gare de Bayeux ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec Réseau Ferré de France, la convention relative au financement de l'étude d'avant-projet pour la mise en accessibilité PMR de la gare de Bayeux, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 17 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 17 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3136-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-341

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Moderniser les infrastructures ferroviaires régionales et interrégionales (P365)
<b>Titre</b>	<i>Etude d'Avant Projet pour la mise en accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite de la gare de Carentan</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Corinne FERET, Dominique LEFRANCOIS, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P365 « Moderniser les infrastructures ferroviaires régionales et

interrégionales » de 4 965 672 € votée en 2013, un montant de 232 042,50 € au titre de l'opération P365O017 « Accessibilité PMR des gares et des haltes » ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du budget 2013 de la Région, un montant de 232 042,50 € à Réseau Ferré de France, au titre de l'étude avant-projet de mise en accessibilité de la gare de Carentan ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec Réseau Ferré de France, la convention relative au financement des études d'avant-projet de mise en accessibilité PMR de la gare de Carentan, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 17 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 17 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3179-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-342

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Moderniser les infrastructures ferroviaires régionales et interrégionales (P365)
<b>Titre</b>	<i>Complément de financement CPER pour la réalisation des travaux de la sortie Orne complète dans le cadre du projet de mise en accessibilité de la gare de Caen</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Corinne FERET, Dominique LEFRANCOIS, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P365 « Moderniser les infrastructures ferroviaires régionales et interrégionales » votée en 2008 et complétée en 2013 pour 66 037 000 €, un montant de 499 007 € au titre de l'opération P365O019 « CP5Q6810SI Mise en accessibilité des gares » ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du budget 2013 de la Région, une subvention de 499 007 € à Réseau Ferré de France, pour la réalisation des travaux de la sortie Orne de la gare de Caen ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec Réseau de France et l'Etat, la convention de financement correspondante, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 17 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 17 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3177-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-343

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Moderniser les infrastructures ferroviaires régionales et interrégionales (P365)
<b>Titre</b>	<i>Etude d'émergence des projets ferroviaires régionaux en Haute et Basse Normandie</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Corinne FERET, Dominique LEFRANCOIS, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P365 « Moderniser les infrastructures ferroviaires régionales et

interrégionales » votée au budget primitif 2008 et complétée au budget 2013 pour 66 037 000 €, un montant de 225 000 € au titre de l'opération P365O010 « CP5Q6310SI - Régénération et études de modernisation Serquigny- Oissel axe Caen Rouen » ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du budget 2013 de la Région, à Réseau Ferré de France une subvention de 225 000 €, correspondant à la participation de la Région au financement de l'Etude d'émergence des projets ferroviaires régionaux en Haute et Basse Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Etat, RFF et la Région Haute Normandie, la convention relative au financement de l'Etude d'émergence des projets ferroviaires régionaux en Haute et Basse Normandie, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 17 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 17 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-1921-DE-1-1



REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-344

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Développer le transport ferroviaire régional des voyageurs (P361)
<b>Titre</b>	<i>Tarifcation TER: Passeport solidari'ter</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Corinne FERET, Dominique LEFRANCOIS, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P361 « Développer le transport ferroviaire régional des voyageurs » votée en 2013 pour 63 195 100 €, un montant de 400 € au titre de l'opération

P361O009 « Tarifications TER » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 17 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 17 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3330-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-345

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Développer le transport ferroviaire régional des voyageurs (P361)
<b>Titre</b>	<i>Mise en place d'initiatives pour favoriser la desserte ferroviaire TER estivale 2013</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Corinne FERET, Dominique LEFRANCOIS, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AE P361 «Développer le transport ferroviaire régional des voyageurs » votée en 2013 pour 63 195 100 €, un montant de 26 867 €, ventilé comme suit :

- . 3 990 € au titre de l'opération P361O009 « Tarifications TER »,
- . 22 877 € au titre de l'opération P361O005 « Convention TER CRBN/SNCF » ;

- sur l'AE P362 «Favoriser les modes de déplacements doux », voté en 2013 pour 100 000 €, un montant de 18 646,22 € au titre de l'opération P362O001 « Politique Vélo-Région » ;

- d'attribuer sur le chapitre 938 du budget 2013 de la Région, les montants suivants :

- 990 € maximum au Département de La Manche au titre de l'utilisation du pass Ligne Baie dans les autocars du réseau Manéo,

- 3 000 € maximum au Syndicat mixte de la Baie du Mont-Saint-Michel, au titre de l'utilisation du pass Ligne Baie dans les autocars de la ligne Pontorson-Le Mont-Saint-Michel,

- 18 646,22 € à l'association Triages au titre de la mise en place du service de locations de vélos en gare de Pontorson dans le cadre de l'appel à projets Ligne baie ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la SNCF, l'avenant n°1 au Contrat Annuel d'Objectifs 2013, joint en annexe 1,

- avec le Conseil Général de la Manche, l'avenant n°1 à la convention relative à l'organisation et au financement de l'offre tarifaire « Ligne Baie », joint en annexe 2,

- avec le Syndicat Mixte de la Baie du Mont-Saint-Michel et Véolia, l'avenant n°1 à la convention relative à l'organisation et au financement de l'offre tarifaire « Ligne Baie », joint en annexe 3,

- avec le Conseil Régional de Bretagne, l'avenant n°1 relatif à la convention de partenariat Ligne Baie, joint en annexe 4,

- avec l'association Triages, la convention relative aux modalités de versement d'une subvention dans le cadre de la mise en place d'un service de prêt de vélo pendant le service Ligne Baie 2013, joint annexe 5,

- avec le GIP Normandie Impressionniste, la convention de partenariat culturel labellisation, jointe en annexe 6,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 17 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 17 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3551-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-346

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Développer le transport ferroviaire régional des voyageurs (P361)
<b>Titre</b>	<i>Contrat de Gare Audrieu</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Corinne FERET, Dominique LEFRANCOIS, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la commune d'Audrieu et le Scot du Bessin, le contrat de gare d'Audrieu, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 17 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 17 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3735-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-347

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Favoriser les modes de déplacements doux (P362)
<b>Titre</b>	<i>Vélo-Région: développement de l'offre et de l'usage du vélo en Basse-Normandie</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Corinne FERET, Dominique LEFRANCOIS, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :



- sur l'AE P362 « Favoriser les déplacements doux » votée en 2013 pour 100 000 €, un montant de 65 200 € au titre de l'opération P362O001 « Politique Vélo Région »,

- sur l'AP P362 « Favoriser les déplacements doux » votée en 2013 pour 400 000 €, un montant de 36 200 € au titre de l'opération P362O001 « Politique Vélo Région » ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

\* sur le chapitre 938 du budget 2013 de la Région,

- 35 000 € à l'association Vélisol' pour le fonctionnement d'une maison du vélo en gare de Caen pour les trois premières années d'exploitation,

- 20 000 € à l'association Vert Bocage-Bessin Insertion pour le fonctionnement d'une maison du vélo en gare de Bayeux pour les trois années d'exploitation,

- 6 000 € à l'association Musiques en Herbe pour leur participation au festival Les Art'zimutés,

Ce montant sera versé en une fois sur présentation d'une demande de versement de subvention et d'un bilan de la manifestation.

- 4 200 € à l'association Pour la Vire pour leur activité Véloraïl ;

Pour cette subvention, de prévoir les modalités de versements suivantes :

- . 50% à la notification de la subvention, sur présentation d'une demande de versement de subvention,
- . le solde, sur présentation d'une demande de versement de subvention et d'un bilan de l'activité pour l'année 2013 ;

\* sur le chapitre 908 du budget 2013 de la Région,

- 20 000 € à l'association Vélisol' pour les aménagements de la maison du vélo en gare de Caen,

- 16 200 € à l'association Vert Bocage-Bessin Insertion pour les aménagements de la maison du vélo en gare de Bayeux ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la Ville de Bayeux, le Conseil Général du Calvados, la Fondation SNCF et l'association Vert Bocage-Bessin Insertion, la convention relative à la mise en place de la maison du vélo à Bayeux, jointe en annexe 1,

- avec Vélisol, la convention relative aux modalités de versement de subventions Vélo-Région dans le cadre de la mise en service d'une maison du vélo à Caen, jointe en annexe 2,

- avec la Ville de Caen, le Conseil Général du Calvados, l'ADEME et Vélisol, la convention multi-partenariale relative à la mise en place d'une maison du vélo à Caen, jointe en annexe 3,

- avec Vert Bocage Bessin Insertion, la convention relative aux modalités de versement de subventions Vélo-Région dans le cadre de la mise en service d'une maison du vélo à Bayeux, jointe en annexe 4,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 17 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 17 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3188-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-348

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Soutenir les activités nautiques (P221)
<b>Titre</b>	<i>Actions en faveur du nautisme - Investissement</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Corinne FERET, Dominique LEFRANCOIS, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P221 " Soutenir les activités nautiques " de 575 000 € votée en 2013, programme P221, une tranche de 39 864 €, au titre de l'opération P221O001 " Actions en faveur du Nautisme " ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du budget 2013 de la Région, les subventions suivantes :

- 2 318 € à l'Association Centre de char à voile, Club des Manchots, de Bretteville-sur-Ay pour l'acquisition de matériel nautique,

- 4 467 € à l'Association du Club de Kayak de Granville Chausey pour l'acquisition de matériel nautique,

- 2 274 € à l'Association Base Eolia Normandie pour l'acquisition de matériel nautique,

- 3 521 € à l'Office des Sports, des Loisirs et de la Culture des Pieux pour l'acquisition de matériel nautique,

- 5 820 € à l'Association Ecole de Voile de Luc-sur-Mer pour l'acquisition de matériel nautique,

- 21 464 € à l'Association des Amis du Croix de Lorraine pour la rénovation du Croix de Lorraine ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Association Centre de char à voile de Bretteville-sur-Ay, Club des Manchots, la convention correspondante jointe en annexe 1,

- avec l'Association Club de Kayak Granville Chausey, la convention correspondante jointe en annexe 2,

- avec l'Association Base Eolia Normandie – Omaha Beach, la convention correspondante jointe en annexe 3,

- avec l'Association Ecole de Voile de Luc-sur-Mer, la convention correspondante jointe en annexe 4,

- avec l'Office des Sports, des Loisirs et de la Culture des Pieux, la convention correspondante jointe en annexe 5,

- avec l'Association des Amis du Croix de Lorraine, la convention correspondante jointe en annexe 6,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 17 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 17 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3628-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-349

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Soutenir les activités nautiques (P221)
<b>Titre</b>	<i>Actions en faveur du nautisme - Fonctionnement</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Corinne FERET, Dominique LEFRANCOIS, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P221 « Soutenir les activités nautiques » de 510 000 €, votée en 2013, une tranche de 50 000 €, au titre de l'opération P221O001 « Actions en faveur du

nautisme » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2013 de la Région, une subvention de 50 000 € à Delahaye Sailing pour le skipper Fabien Delahaye pour son programme de courses 2013/2014 en Class 40 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec Delahaye Sailing, la convention correspondante jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 17 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 17 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-4774-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-350

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel (P340)
<b>Titre</b>	<i>Avenant à l'opération 'Réseau régional numérique en cancérologie'</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Corinne FERET, Dominique LEFRANCOIS, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'adopter l'avenant modificatif concernant les modalités de versement (article 4 de la convention), la durée de la convention et de l'action (article 7 de la convention) relatif à la

subvention d'investissement du projet réseau régional numérique d'anatomie pathologique en cancérologie ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le CHU de Caen, l'avenant modificatif à la convention signée le 16 novembre 2012, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2013.

Identifiant : 014-231400011-20130628-3514-DE-1-1



REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-351

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel (P340)
<b>Titre</b>	<i>Labellisation Zones Numériques Multiservices</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Corinne FERET, Dominique LEFRANCOIS, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de déclarer éligible dans le cadre de l'Appel à Projet Régional « Zones Numériques Multiservices » :

- pour les zones stratégiques (phase 2 du processus de labellisation), le projet déposé par la Communauté d'agglomération Caen la Mer,

- pour les zones structurantes (phase 2 du processus de labellisation), l'ensemble des projets déposés par :

- . la Communauté de Communes Bayeux Intercom,
- . la Communauté de Communes Villers-Bocage Intercom,
- . la Ville et la Communauté de Communes de Vire,
- . le Syndicat Mixte Manche Numérique,
- . la Communauté de Communes de la Ferté Saint-Michel,
- . la Communauté d'agglomération du Pays de Flers,
- . la Commune de Domfront,
- . la Commune de Tinchebray,
- . la Communauté de communes du Pays de l'Aigle ;

• d'affecter :

- sur l'AP « P340 – "Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel" de 1 254 473 €, votée pour 2013, un montant de 872 229,06 € au titre de l'opération « P340O007 – "Zones Numériques Multiservices" »,

- sur l'AE « P340 – "Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel" de 1 870 488 €, votée pour 2013, un montant de 306 868,17 € au titre de l'opération « P340O007 – "Zones Numériques Multiservices" » ;

• d'attribuer :

\* sur le chapitre 905 du budget 2013 de la Région,

- une subvention d'investissement d'un montant maximal de 15 345,46 € sur une base éligible de 51 151,53 € HT avec un taux d'intervention maximal de 30 % à la Communauté d'Agglomération Caen la Mer au titre de la zone d'activité du Plateau de Colombelles,

- une subvention d'investissement d'un montant maximal de 143 750 € sur une base éligible de 287 500 € HT avec un taux d'intervention maximal de 50 % à la Communauté de Communes Bayeux Intercom au titre des zones d'activités de la Résistance, de Saint-Martin-des-Entrées, de Bellefontaine, des longchamps et de Nonant,

- une subvention d'investissement d'un montant maximal de 64 400 € sur une base éligible de 128 800 € HT avec un taux d'intervention maximal de 50 % à la Communauté de Communes Villers-Bocage Intercom au titre des zones d'activités ZA des Noires Terres et de la Cour au Marchand,

- une subvention d'investissement d'un montant maximal de 171 225 € sur une base éligible de 342 450 € HT avec un taux d'intervention maximal de 50 % à la Commune de Vire au titre parc d'activités Nord de Vire,

- une subvention d'investissement d'un montant maximal de 25 083,60 € sur une base éligible de 50 167,20 € HT avec un taux d'intervention maximal de 50 % à la Communauté de Communes de la Ferté Saint-Michel au titre de la zone d'activités Beauregard,

- une subvention d'investissement d'un montant maximal de 53 500 € sur une base éligible de 107 000 € HT avec un taux d'intervention maximal de 50 % à la Commune de Domfront au titre de la zone d'activités de Domfront,

- une subvention d'investissement d'un montant maximal de 75 000 € sur une base éligible de 150 000 € HT avec un taux d'intervention maximal de 50 % à la Commune de Tinchebray au titre des zones d'activités la Madeleine et les Plurières,

- une subvention d'investissement d'un montant maximal de 2 500 € sur une base éligible de 5 000 € HT avec un taux d'intervention maximal de 50 % à la Communauté d'agglomération du Pays de Flers au titre de la zone d'activités de Flers Sud,

- une subvention d'investissement d'un montant maximal de 71 675 € sur une base éligible de 143 350 € HT avec un taux d'intervention maximal de 50 % à la Communauté de communes du Pays de l'Aigle au titre de la zone industrielle n°1,

- une subvention d'investissement d'un montant maximal de 113 000 € sur une base éligible de 226 000 € HT avec un taux d'intervention maximal de 50 % au Syndicat Mixte Manche Numérique au titre des zones d'activités de la Croix-Vincent et du Beaufour situées à Saint-James,

- une subvention d'investissement d'un montant maximal de 136 750 € sur une base éligible de 273 500 € HT avec un taux d'intervention maximal de 50 % au Syndicat Mixte Manche Numérique au titre des zones d'activités du Grand Chemin, des Biards et de la Route situées à Isigny-Le-Buat,

\* sur le chapitre 935 du budget 2013 de la Région,

- une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 140 336,55 € sur une base éligible de 467 788,49 € TTC avec un taux d'intervention maximal de 30 % à la Communauté d'Agglomération Caen la Mer au titre de la zone d'activité du Plateau de Colombelles,

- une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 30 955,52 € sur une base éligible de 154 777,60 € TTC avec un taux d'intervention maximal de 20 % à la Communauté de Communes Bayeux Intercom au titre des zones d'activités de la Résistance, de Saint-Martin-des-Entrées, de Bellefontaine, des longchamps et de Nonant,

- une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 17 809,68 € sur une base éligible de 89 048,40 € TTC avec un taux d'intervention maximal de 20 % à la Communauté de Communes Villers-Bocage Intercom au titre des zones d'activités ZA des Noires Terres et de la Cour au Marchand,

- une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 36 000 € sur une base éligible de 72 000 € TTC avec un taux d'intervention maximal de 50 % à la Commune de Vire au titre parc d'activités Nord de Vire,

- une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 20 824,75 € sur une base éligible de 104 123,76 € TTC avec un taux d'intervention maximal de 20 % à la Commune de Domfront au titre de la zone d'activités de Domfront,

- une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 7 500 € sur une base éligible de 15 000 € TTC avec un taux d'intervention maximal de 50 % à la Commune de Tinchebray au titre des zones d'activités la Madeleine et les Plurières,

- une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 38 874,54 € sur une base éligible de 77 749,08 € TTC avec un taux d'intervention maximal de 50 % à la Communauté de communes du Pays de l'Aigle au titre de la zone industrielle n°1,

- une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 6 255,08 € sur une base éligible de 31 275,40 € TTC avec un taux d'intervention maximal de 20 % au Syndicat Mixte Manche Numérique au titre des zones d'activités de la Croix-Vincent et du Beaufour situées à Saint-James,

- une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 8 312,20 € sur une base éligible de 41 561 € TTC avec un taux d'intervention maximal de 20 % au Syndicat Mixte Manche Numérique au titre des zones d'activités du Grand Chemin, des Biards et de la Route situées à Isigny-Le-Buat ;

• d'autoriser le Président à signer :

- avec le Syndicat Mixte Manche Numérique, l'avenant financier concernant les zones d'activités d'Isigny le buat et de Saint-James, joint en annexe 1 ;

- avec les autres porteurs de projets, la convention type « ZNM – réalisation du projet » jointe en annexe 2 ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3739-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-352

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel (P340)
<b>Titre</b>	<i>Avenant de prolongation de la convention avec l'IMEC relative à l'acquisition d'un système de gestion documentaire</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Corinne FERET, Dominique LEFRANCOIS, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'IMEC, l'avenant n° 11P0594\_B à la convention conclue le 14 mars 2012, portant sur l'acquisition d'un système de gestion documentaire, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3171-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-353

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel (P340)
<b>Titre</b>	<i>Avenant à la convention triennale 2013-2015 entre l'Echangeur de Basse-Normandie et la Région Basse-Normandie</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Corinne FERET, Dominique LEFRANCOIS, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Association pour le Développement de l'Echangeur Régional, l'avenant n° 13P00933\_A à la convention pluriannuelle 2013-2015, avec un taux d'intervention à hauteur de 20,5% maximum de son montant subventionnable de 463 000 €, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3070-DE-1-1



REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-354

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel (P340)
<b>Titre</b>	<i>Attribution d'une subvention à l'association OFF, pour la partie numérique du 14ème Festival Off-Courts de Trouville-sur-mer du 6 au 14 septembre 2013</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Corinne FERET, Dominique LEFRANCOIS, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AP P340 "Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel" de 1 254 473 € votée en 2013, un montant de 16 197,06 € TTC au titre de l'opération P340O004 - "Pratiques culturelles",

- sur l'AE P340 "Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel" de 1 870 488 € votée en 2013, un montant de 8 500 € TTC au titre de l'opération P340O004 - "Pratiques culturelles" ;

• d'attribuer à l'Association OFF, pour la partie numérique du 14ème Festival Off-Courts de Trouville-sur-Mer du 6 au 14 septembre 2013 :

\* sur le chapitre 905 du budget 2013 de la Région,

- une subvention d'un montant maximal de 16 197,06 €, sur une base éligible de 20 246,32 € TTC avec un taux d'intervention maximal de 80 %,

\* sur le chapitre 935 du budget 2013 de la Région,

- une subvention d'un montant maximal de 8 500 €, sur une base éligible de 68 494 € TTC avec un taux d'intervention maximal de 12,4 % ;

• d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Association OFF, les conventions correspondantes, jointes en annexes 1 et 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3426-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-355

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Réaliser un aménagement numérique équilibré du territoire (P342)
<b>Titre</b>	<i>Affectation de marché du Service Usages et Services Numériques</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Corinne FERET, Dominique LEFRANCOIS, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P342 – Réaliser un aménagement numérique du territoire de façon équilibrée » de 245 000 € votée en 2013, les montants suivants :

- 62 678,17 € au titre de l'opération « P342O003 – Outils de la gouvernance »,
- 17 760,60 € au titre des opérations de ce programme ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3746-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-356

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Intégrer le numérique dans l'éducation et la formation (P341)
<b>Titre</b>	<i>Affectation programme</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Corinne FERET, Dominique LEFRANCOIS, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE de 6 882 420 € votée en 2013, un montant de 800 000 € au titre des opérations du programme P341 – Intégrer le numérique dans l'éducation et la

formation ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3728-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-357

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Intégrer le numérique dans l'éducation et la formation (P341)
<b>Titre</b>	<i>Réseau régional Vikman : Hébergement des équipements 'Cœurs de réseaux' Université de Caen Basse-Normandie</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Corinne FERET, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P341 – "Intégrer le numérique dans l'éducation et la

formation" » de 6 882 420 € votée pour 2013, un montant de 15 600 € TTC au titre de l'opération « P341O001 – "Réseau régional Vikman" » ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du budget 2013 de la Région, un montant de 15 600 € TTC de contribution annuelle à l'Université de Caen Basse-Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Université de Caen, la convention fixant les modalités de l'hébergement du réseau régional VIKMAN, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3726-DE-1-1



**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°CP 13-06-358**

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Intégrer le numérique dans l'éducation et la formation (P341)
<b>Titre</b>	<i>Accueil des 11èmes rencontres annuelles du Forum Français pour la Formation à Distance en Basse-Normandie en novembre 2013</i>

-----

**Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013**

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Corinne FERET, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P341 "Intégrer le numérique dans l'éducation et la formation" de 6 882 420 € votée en 2013, un montant de 31 500 € TTC au titre de l'opération P341O002 - "Le numérique au service de la formation" ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du budget 2013 de la Région, une subvention d'un montant maximal de 31 500 € au Forum Français pour la Formation Ouverte et à Distance, sur une base éligible de 53 000 € TTC avec un taux d'intervention maximal de 59,4 % ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le Forum Français pour la Formation Ouverte et à Distance, la convention jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3093-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-359

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Favoriser l'accès à la santé (P310)
<b>Titre</b>	<i>Démographie médicale :aides aux étudiants de médecine générale réalisant leurs stages en milieu rural</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Corinne FERET, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE du programme P310 « favoriser l'accès à la santé » de 180 000 €, votée en 2013, un montant de 4 200 € au titre de l'opération 310O003 « Démographie médicale » ;
- d'attribuer sur le chapitre 934 du budget 2013 de la Région, une subvention de 600 € pour chaque étudiant de médecine réalisant son stage en milieu rural, dont la liste figure en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3710-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-360

<b>Commission</b>	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
<b>Programme</b>	Favoriser l'accès à la santé (P310)
<b>Titre</b>	<i>Consultation relative au zonage des chirurgiens-dentistes</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Corinne FERET, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'émettre un avis favorable sur la consultation lancée par l'Agence Régionale de Santé relative au zonage des chirurgiens dentistes sous réserve que soient pris en compte les éléments figurant en Annexe 1, c'est-à-dire d'appliquer une méthode plus adaptée pour établir le zonage qui permettrait de mieux répondre à la problématique de l'offre de soins et d'être en cohérence avec la démarche « PSLA » définie en matière de démographie médicale.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-4919-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-361

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Accompagner les familles et les lycéens (P130)
<b>Titre</b>	<i>Politique Educative - aides individuelles</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P130 « Accompagner les familles des lycéens » de 1 158 800 €, votée en 2013, les montants suivants :

- 84 163,30 € au titre de l'opération "P130O003 Fonds social ",  
- 78 904 € au titre de l'opération "P130O001 Aides aux lycées professionnels EPIBAO" ;

- d'attribuer :

\* au titre du fonds social régional

- 41 subventions de fonctionnement au titre du fonds social régional d'un montant total de 84 163,30 € réparti conformément à l'annexe 1,

\* au titre des équipements de protection individuelle, tenues professionnelles, boîtes à outils

- 10 subventions de fonctionnement au titre des tenues professionnelles pour un montant total de 72 694 € conformément aux annexes 2 et 3 qui détaillent la répartition par établissement,

- 1 subvention de fonctionnement au titre des EPI pour un montant de 3 792 € conformément à l'annexe 4 ;

- de modifier la délibération n°10-311 de la Commission Permanente du 28 mai 2010 accordant, au titre des boîtes à outils, une subvention de 8 248 € au lycée Napoléon à l'Aigle, et d'autoriser le lycée à réaffecter le reliquat de celle-ci, soit 640,79 €, afin de participer au financement d'une tronçonneuse à fraise scie avec socle (Equipement pédagogique – filière Structures Métalliques), avec une demande de dérogation au principe d'antériorité compte tenu de l'urgence.

- d'imputer ces montants au chapitre 932 pour le fonctionnement du budget 2013 de la Région

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles pour la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 19 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 19 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3872-DE-1-1



**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°CP 13-06-362**

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Promouvoir une politique éducative pour les lycéens (P132)
<b>Titre</b>	<i>Diverses actions de politique éducative</i>

-----

**Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013**

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AE P132 "Promouvoir une politique éducative" de 660 000 €, votée pour 2013, les montants suivants :

. 40 873,40 € au titre de l'opération P132O001 "Accompagnement des projets pédagogiques des lycées",

. 326 086 € au titre de l'opération P132O004 "Mobilité individuelle et collective" et de 55 000 € au titre de l'opération P132O002 "Education Mémoirelle",

- sur l'AE P330 « Développer les partenariats bilatéraux et latéraux » de 1 554 650 € votée en 2013, 45 000 € au titre de l'opération P330O001 « Droits de l'homme »,

- sur l'AE P020 « Animer et développer les territoires » de 2 226 000 € votée en 2013, 20 000 € au titre de l'opération P020O005 « UNESCO » ;

#### **☐ au titre de l'accompagnement des projets pédagogiques des lycées**

- d'attribuer une subvention de 3 200,00 € au LEGT Maurois à DEAUVILLE, de 3 300,00 € au lycée La Morandière à GRANVILLE et de 2 400,00 € au LYP Gabriel à ARGENTAN dans le cadre de l'accompagnement des projets pédagogiques des lycées, sur le chapitre 932

- d'autoriser :

- le LEGT Malherbe à CAEN à utiliser, au cours de l'année scolaire 2013 - 2014, la subvention de 10 500,00 € (75 % de 14 000,00 €) attribuée dans le cadre de l'APR 2012 – 2013 pour l'action « De la guerre à la paix »,

- le LEGT Chevalier à DOMFRONT à utiliser, au cours de la l'année scolaire 2013 - 2014, la subvention de 700 € attribuée dans le cadre de l'APR 2012 – 2013 pour l'action « jardinternat » ;

- de retenir la société 3D STRUCTURES à COLOMBELLES (14) et d'attribuer une somme de 1 973,40 € sur le chapitre 932 pour le règlement des frais d'études dans le cadre du projet "70 voix de la liberté" (réalisation de trois arbres de la paix) ;

- d'attribuer un crédit de 30 000,00 € sur le chapitre 932 dans le cadre de la future manifestation de récompense des lauréats au baccalauréat 2013 – mention très bien.

#### **☐ au titre de la mobilité individuelle**

- d'attribuer 236 bourses de mobilité individuelle pour un montant total de 100 536 € sur le chapitre 932 (annexes 1,2,3,4) ;

#### **☐ au titre de la mobilité collective**

- d'attribuer 46 subventions de fonctionnement pour un montant total de 225 550,00 € sur le chapitre 932 (annexe 5) ;

#### **☐ au titre de l'éducation mémorielle**

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 120 000 € au Mémorial de CAEN – Cité de l'Histoire pour la Paix dont :

- 55 000 € au titre de la politique éducative sur le chapitre 932,

- 45 000 € au titre de la politique des droits de l'homme sur le chapitre 930

- 20 000 € au titre des actions liées à la candidature des plages du Débarquement au

patrimoine mondial de l'UNESCO, sur le chapitre 935 ;

- d'autoriser la signature de la convention.

**☐ au titre des conventions de mise à disposition de locaux dans les EPLE**

- de renouveler l'autorisation donnée par la Commission Permanente du 29 juin 2012 pour signer les conventions d'utilisation des locaux des EPLE établies dans le cadre de l'article L 212.15 du Code de l'Education pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2013 au 31 août 2014 inclus ;

**☐ au titre de la dénomination d'un EPLE**

- de dénommer le lycée maritime et aquacole, Rue Matignon à CHERBOURG, « lycée professionnel maritime et aquacole Daniel RIGOLET » ;

- d'imputer ces montants sur les chapitres 930, 932 et 935 pour le fonctionnement du budget 2013 de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles pour la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 19 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 19 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-4049-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-363

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Assurer le fonctionnement des lycées (P131)
<b>Titre</b>	<i>Assurer le fonctionnement des lycées Fonds commun du service d'hébergement</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

**a) Aides aux lycées publics**

- au titre des dotations complémentaires de fonctionnement
  - d'attribuer une subvention de 45 000 € pour le déménagement des machines de la filière Plasturgie du lycée Guibray au lycée Jules Verne,
- au titre des dotations entretien et réparation du propriétaire
  - d'attribuer 5 subventions d'un montant de 18 600 € sur le chapitre 932 pour des dotations de fonctionnement complémentaires aux lycées publics au titre de l'entretien et réparations du propriétaire (annexe 1),
  - de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 28 juin 2013, le lycée Augustin Fresnel à Caen devant effectuer les travaux de réfection du logement de fonction n°2 en urgence,
  - de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 28 juin 2013, le lycée Guibray à Falaise devant effectuer les travaux de réfection des sols de salles pour l'installation du CAP Petite Enfance en urgence,
  - de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 28 juin 2013, le lycée Henri Cornat à Valognes devant effectuer les travaux de réparations des toitures suite à la neige de mars 2013 en urgence,
  - de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 28 juin 2013, le lycée Maritime et Aquacole à Cherbourg devant effectuer les travaux de rénovation des faux plafonds du foyer des élèves en urgence,
  - de modifier la délibération n° 04-310 du 28 mai 2004 accordant, au titre de la DERP, une subvention de 25 000 € au lycée Mermoz à Vire, et d'autoriser le lycée à réaffecter le reliquat de celle-ci conformément à l'annexe 3, avec une demande de dérogation au principe d'antériorité compte tenu de l'urgence.
- au titre des équipements pédagogiques et premiers équipements
  - d'attribuer 18 subventions d'un montant total de 247 300€ (annexe 2),
  - de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 28 juin 2013, l'ensemble des lycées bénéficiaires ayant dû réaliser les achats de leurs équipements rapidement,
  - de proposer au Préfet de Région, au titre des équipements, la désaffectation d'une mortaiseuse à bédane au lycée Laplace à Caen pour vente pour un montant estimé à 2 000,00 €, le Conseil d'Administration s'étant prononcé favorablement le 19 avril 2013,
  - de modifier la délibération n° 10-415 du 25 juin 2010 accordant, au titre des équipements pédagogiques, trois subventions d'un total de 25 450 € au lycée Les Sapins à Coutances, et d'autoriser le lycée à réaffecter les reliquats de celles-ci conformément à l'annexe 3, avec une demande de dérogation au principe d'antériorité compte tenu de l'urgence,
  - de modifier la délibération n° 12-375 du 29 juin 2012 accordant, au titre des équipements pédagogiques, une subvention de 7 000 € au lycée Les Sapins à Coutances, et d'autoriser le lycée à réaffecter le reliquat de celle-ci conformément à l'annexe 3, avec une demande de dérogation au principe d'antériorité compte tenu de l'urgence,
  - de modifier la délibération n° 01-72 du 16 février 2001 accordant, au titre des équipements pédagogiques, une subvention de 35 000 € au lycée Mermoz à Vire, et d'autoriser le lycée à réaffecter le reliquat de celle-ci conformément à l'annexe 3, avec une demande de dérogation au principe d'antériorité compte tenu de l'urgence

- de modifier la délibération n° 07-127 du 2 mars 2007 accordant, au titre des équipements pédagogiques, une subvention de 8 970 € au lycée Mermoz à Vire, et d'autoriser le lycée à réaffecter le reliquat de celle-ci conformément à l'annexe 3, avec une demande de dérogation au principe d'antériorité compte tenu de l'urgence,
- de modifier la délibération n° 08-257 du 18 avril 2008 accordant, au titre des équipements pédagogiques, deux subventions d'un total de 160 300 € au lycée Mermoz à Vire, et d'autoriser le lycée à réaffecter les reliquats de celles-ci conformément à l'annexe 3, avec une demande de dérogation au principe d'antériorité compte tenu de l'urgence,
- de modifier la délibération n° 11-332 du 1er juin 2011 accordant, au titre des équipements pédagogiques, deux réaffectations de subventions d'un total de 5 620 € au lycée Mermoz à Vire, et d'autoriser le lycée à réaffecter les reliquats de celles-ci conformément à l'annexe 3, avec une demande de dérogation au principe d'antériorité compte tenu de l'urgence,
- de modifier la délibération n° 06-434 du 19 mai 2006 accordant, au titre des équipements pédagogiques, une subvention de 18 000 € au lycée Pierre et Marie Curie à Saint-Lô, et d'autoriser le lycée à réaffecter le reliquat de celle-ci conformément à l'annexe 3, avec une demande de dérogation au principe d'antériorité compte tenu de l'urgence,
- de modifier la délibération n°07-590 du 21 septembre 2007 accordant, au titre des équipements pédagogiques, une subvention de 7 000 € au lycée Pierre et Marie Curie à Saint-Lô, et d'autoriser le lycée à réaffecter le reliquat de celle-ci conformément à l'annexe 3, avec une demande de dérogation au principe d'antériorité compte tenu de l'urgence,
- de modifier la délibération n°08-152 du 21 mars 2008 accordant, au titre des équipements pédagogiques, une subvention de 500 € au lycée Pierre et Marie Curie à Saint-Lô, et d'autoriser le lycée à réaffecter le reliquat de celle-ci conformément à l'annexe 3, avec une demande de dérogation au principe d'antériorité compte tenu de l'urgence,
- de modifier la délibération n°08-361 du 16 mai 2008 accordant, au titre des équipements pédagogiques, une subvention de 10 000 € au lycée Pierre et Marie Curie à Saint-Lô, et d'autoriser le lycée à réaffecter le reliquat de celle-ci conformément à l'annexe 3, avec une demande de dérogation au principe d'antériorité compte tenu de l'urgence,
- de modifier la délibération n°10-517 du 24 septembre 2010 accordant, au titre des équipements pédagogiques, deux subventions d'un total de 4 500 € au lycée La Morandière à Granville, et d'autoriser le lycée à réaffecter le reliquat de celles-ci conformément à l'annexe 3, avec une demande de dérogation au principe d'antériorité compte tenu de l'urgence,
- de modifier la délibération n°08-361 du 16 mai 2008 accordant, au titre des équipements pédagogiques, une subvention de 10 800 € au lycée Napoléon à L'Aigle, et d'autoriser le lycée à réaffecter le reliquat de celle-ci conformément à l'annexe 3, avec une demande de dérogation au principe d'antériorité compte tenu de l'urgence,

➤ au titre du service général

- d'attribuer 8 subventions d'un montant 40 820 € sur le chapitre 902 pour les équipements de service général des lycées publics (annexe 4),
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 28 juin 2013, le lycée Flora Tristan a dû procéder en urgence au remplacement d'une chaudière dans un logement de fonction.
- de modifier la délibération n° 06-835 du 16 octobre 2006 accordant, au titre du service général, une subvention de 2 500 € au lycée Mermoz à Vire, et d'autoriser le lycée à réaffecter le reliquat de celle-ci conformément à l'annexe 3, avec une demande de dérogation au principe d'antériorité compte tenu de l'urgence,

➤ au titre de la Gestion du patrimoine régional

- d'approuver la désaffectation de la parcelle BD n°1094, propriété de la Région et constituant le LEG Victor GRIGNARD à Cherbourg-Octeville, afin de permettre la cession de ladite parcelle au Syndicat Mixte Manche Numérique,

**b) Aides aux lycées privées**

➤ Au titre du fonctionnement

- d'attribuer 50 subventions d'un montant de 1 848 239 € sur le chapitre 902, pour la part personnel, détaillé dans l'annexe 5 joint,

➤ Au titre des aides à l'investissement

- d'attribuer 11 subventions d'un montant de 224 461,80 € aux établissements relevant de la Fédération des Maisons Familiales Rurales (MFR), au titre de l'aide à l'investissement des établissements privés (annexe 6).
- d'attribuer 10 subventions d'un montant de 66 500 € aux établissements relevant du Conseil Régional de l'Enseignement Agricole Privé (CREAP), au titre de l'aide à l'investissement des établissements privés (Annexe 7).

- d'imputer ces montants au chapitre 932 pour le fonctionnement et 902 pour l'investissement du budget 2013 de la Région
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles pour la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 19 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 19 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-4034-AU-1-1

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°CP 13-06-364**

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Assurer le fonctionnement des lycées (P131)
<b>Titre</b>	<i>Fonds commun du service d'hébergement</i>

-----

**Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013**

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer 7 subventions d'un montant de 59 950 € conformément au tableau figurant en annexe 1 ;



• de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 28 juin 2013, pour les établissements suivants :

- le lycée Victor Lépine a dû procéder en urgence au réaménagement ergonomique des postes de travail en laverie afin d'assurer le bon fonctionnement de son service de restauration,

- le lycée Hôtelier François Rabelais a dû procéder en urgence l'achat d'un four afin d'assurer le bon fonctionnement de son service de restauration,

- le lycée Jean Monnet a dû procéder en urgence au changement du système d'avancement pour lave vaisselle afin d'assurer le bon fonctionnement de son service de restauration ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles pour la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 19 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 19 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-4037-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-365

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Accompagner les étudiants des établissements de l'enseignement supérieur (P140)
<b>Titre</b>	<i>Aide au fonctionnement au titre de la Mobilité Internationale 2013 des étudiants (P140)</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P140 «Accompagner les étudiants de l'Enseignement Supérieur » de 350 000€, votée en 2013, un montant de 350 000€ au titre de l'opération P140O001 – Projets de mobilité étudiants,

- d'attribuer sur le chapitre 932 du budget 2013 de la Région, une aide à la mobilité internationale de 350 000 € selon la répartition suivante :

- 2 200 € à l'Ecole Supérieure d'Arts et Médias Caen Cherbourg,
- 44 800 € à l'Ecole de Management de Normandie
- 38 780 € à l'ENSICAEN,
- 2 420 € à l'ESITC Caen,
- 9 660 € au Groupe FIM,
- 10 320 € au CNAM/Intechmer,
- 2 620 € à l'IRTS,
- 1 780 € à l'ISPA,
- 15 460 € à l'IEP Caen,
- 221 640 € à l'Université de Caen Basse Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec ces 10 établissements, les conventions annuelles d'aide à la mobilité internationale 2013 selon le modèle de convention joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 19 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 19 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3966-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-366

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Contribuer au développement de l'enseignement supérieur (P141)
<b>Titre</b>	<i>Développer les projets d'investissement et de fonctionnement de l'enseignement supérieur (P141+P142+P171) ENSICAEN et Université de Caen Aide au fonctionnement: EMN, ESAM C2 et RUNN/PRES (P141)</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AE P141 « Contribuer au développement de l'enseignement supérieur » de 561 500 € votée en 2013, un montant de 495 000 € au titre de l'opération P141O001 Projets des établissements de l'Enseignement Supérieur,

- sur l'AP P142 « Développer les projets d'investissement dans les établissements de l'Enseignement Supérieur » de 10 251 000 € votée en 2013, un montant de 540 000 € au titre de l'opération P142O001 d'investissement,

- sur l'AP P171 « Contribuer au fonctionnement des formations sanitaires et sociales » de 20 000 000 € votée en 2013, un montant de 93 118 € au titre de l'opération P171O001 Dotations de fonctionnement ;

- d'attribuer :

\* sur le chapitre 932 du budget 2013 de la Région, les aides suivantes pour un montant total de 495 000 € réparti comme suit :

- 180 000 € pour l'Université de Caen Basse-Normandie,

- 25 000 € pour l'ENSICAEN,

- 80 000 € pour l'EMN,

- 210 000 € pour l'ESAM C2,

\* sur le chapitre 902 du budget 2013 de la Région, les aides suivantes pour un montant de 540 000 € réparti comme suit :

- 400 000 € pour l'Université de Caen Basse-Normandie,

- 140 000 € pour l'ENSICAEN,

\* sur le chapitre 931 du budget 2013 de la Région, une aide au fonctionnement d'un montant de 93 118 €, pour l'Université de Caen Basse-Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'EMN, la convention jointe en annexe 1,

- avec l'ESAM C<sup>2</sup>, la convention jointe en annexe 2,

- avec l'ENSICAEN, la convention jointe en annexe 3,

- avec l'Université de Caen Basse Normandie, la convention jointe en annexe 4,

- avec le PRES, l'avenant n°2 joint en annexe 5.

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional

et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 19 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 19 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3967-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-367

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Développer les projets d'investissements avec les établissements d'enseignement supérieur (P142)
<b>Titre</b>	<i>Développer les projets d'investissement de l'enseignement supérieur (P142) ESITC, ISPA et Intechmer</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P142 « Développer les projets d'investissement dans les établissements de l'Enseignement Supérieur » de 10 251 000 € votée en 2013, un montant de 169 000 € au titre de l'opération P142O001 Projets d'investissement ;

- d'attribuer sur le chapitre 902 du budget 2013 de la Région, les aides suivantes pour un montant de 169 000 € :

- 69 000 € à l'ESITC,

- 69 000 € à l'ISPA,

- 31 000 € au CNAM/Intechmer ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'ESITC, la convention jointe en annexe 1,

- avec l'ISPA, la convention jointe en annexe 2,

- avec le CNAM/Intechmer, la convention jointe en annexe 3,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 19 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 19 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3968-DE-1-1



**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°CP 13-06-368**

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Développer les projets d'investissements avec les établissements d'enseignement supérieur (P142)
<b>Titre</b>	<i>CPER 2007-2013: extension de l'ENSI Caen</i>

-----

**Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013**

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer à la Communauté d'Agglomération de Caen la Mer, sur le chapitre 902 du budget 2013 de la Région, une aide à l'investissement dans le cadre de l'extension de l'ENSICAEN (CPER 2007-2013) d'un montant de 2 967 000 € ;

- d'autoriser à signer tous les actes utiles pour la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 19 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 19 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-2332-DE-1-1

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°CP 13-06-369**

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Contribuer au fonctionnement des écoles et instituts de formations sanitaires et sociales (P171)
<b>Titre</b>	<i>Universitarisation des formations sanitaires (infirmiers anesthésistes - manipulateurs en électroradiologie médicale - ergothérapeutes)</i>

-----

**Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013**

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention de partenariat relative à l'organisation des formations conduisant à la délivrance du diplôme d'état d'infirmier anesthésiste (IADE) et à la reconnaissance du grade de master, jointe en annexe 1,

- la convention de partenariat relative à l'organisation des formations conduisant à la délivrance du diplôme d'état de manipulateur en électroradiologie médicale (DE MEM) et à la reconnaissance du grade de licence, jointe en annexe 2 ;

- la convention de partenariat relative à l'organisation des formations conduisant à la délivrance du diplôme d'état d'ergothérapeute et à la reconnaissance du grade de licence, jointe en annexe 3,

- tous les actes et conventions utiles pour la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 19 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 19 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3469-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-370

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Etendre, restructurer et rénover le patrimoine des lycées (P101)
<b>Titre</b>	<i>Contrat d'achat de l'énergie électrique produite par les installations utilisant l'énergie radiative du soleil et bénéficiant de l'obligation d'achat d'électricité</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à :

- conclure avec la société Electricité de France et signer des contrats d'achat de l'énergie électrique produite par les centrales photovoltaïques installées sur les toits des lycées la Roquette à Coutances, Mezeray à Argentan et Fresnel à Caen, joints en annexe,
- signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3811-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-371

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Etendre, restructurer et rénover le patrimoine des lycées (P101)
<b>Titre</b>	<i>Travaux dans les lycées</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation de programme « P101 – Etendre, restructurer et rénover

le patrimoine des lycées » de 4 460 000 € votée en 2013, au chapitre 902, les opérations reprises en annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3801-DE-1-1



REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-372

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE (P053)
<b>Titre</b>	<i>Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P053 - Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE » de 1 930 065 €, votée en 2013, un montant total de 20 000 €, au titre de l'opération « P053O003 – Outils de pilotages et d'animation du CPRDFP » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2013 de la Région, les subventions suivantes :

- \* au titre des outils de pilotage et d'animation du CPRDFP :

- 20 000,00 € au GIP FCIP,

- \* au titre du Partenariat :

- 360,00 € au Collège Charles LETOT,
- 180,00 € au Collège La CHAUSSONNIERE,
- 75,00 € au Collège Victor HUGO,
- 157,00 € au Collège Jacques PREVERT,
- 420,00 € au Collège Albert JACQUARD ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3888-DE-1-1

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°CP 13-06-373**

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Développer et structurer le sport en région (P321)
<b>Titre</b>	<i>Aide aux équipements sportifs utilisés par les lycéens</i>

-----

**Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013**

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P320 « Améliorer les équipements sportifs ou de loisirs » de

750 000 € votée en 2013, un montant de 74 600 € au titre de l'opération P320O001  
« Améliorer les équipements sportifs ou de loisirs » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du budget 2013 de la Région, un montant de 74 600 €, au titre de "l'amélioration les équipements sportifs ou de loisirs", conformément à l'annexe jointe ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par le Président de la communauté de communes et le comptable public ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-4045-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-374

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Développer et structurer le sport en région (P321)
<b>Titre</b>	<i>Aide au mouvement sportif et au sport des jeunes</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P321 "Développer et structurer le sport en Région" de

2 860 209 € votée en 2013, un montant de 19 018 € au titre de l'opération P321O004 "aide au mouvement sportif et au sport des jeunes" ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2013 de la Région, pour un montant total de 19 018 €, les subventions figurant en annexe, au titre de « aide au mouvement sportif et au sport des jeunes » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-4044-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-375

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Développer et structurer le sport en région (P321)
<b>Titre</b>	<i>Evénements sportifs</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P321 "Développer et structurer le sport en Région" de 2 860 209 € votée en 2013, un montant de 61 500 € au titre de l'opération P321O001 "aide

à l'organisation d'événements sportifs" ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2013 de la Région, un montant total de subventions de 61 500 € réparti conformément à l'annexe jointe ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Région pour les dossiers suivants :

- le Meeting d'athlétisme d'Argentan, organisé par la Bayard Argentan Athlétisme, le 9 juin 2013,

- la Coupe d'Europe de char à voile, organisé par le Centre de Loisirs Nautiques d'Asnelles, le les 22 et 23 juin 2013,

- la Coupe de France de danse sportive, organisé par le Club de danse colombellois, le 8 juin 2013,

- le triathlon international de Deauville, organisé par l'Association Sportive Trouville Deauville, les 8 et 9 juin 2013 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3956-DE-1-1



REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-376

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Soutenir la vie associative et le bénévolat (P323)
<b>Titre</b>	<i>Vie associative</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P321 "Soutenir la vie associative et le bénévolat" de 223 500 € votée en 2013, un montant de 61 000 € au titre de l'opération P323O001 "Fonds régional

d'aide à la vie associative et aux initiatives bénévoles" ;

• d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2013 de la Région, les subventions suivantes :

- 35 000 € à la CPCA de Basse-Normandie,
- 8 000 € aux Francas de Basse-Normandie,
- 4 000 € à l'Association Normande pour le Développement de l'Emploi Associatif (ANDEA),
- 4 000 € à Animation Emploi Calvados (AE14),
- 10 000 € au Football Club de Saint Lô ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-4033-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-377

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Développer une politique d'accompagnement et d'engagement de la jeunesse (P322)
<b>Titre</b>	<i>Jeunesse</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer au titre de l'opération P322O002 « Cart'@too : outil des loisirs éducatifs

et des initiatives », les subventions suivantes :

- 2 000 € au Foyer rural de Pont d'OUILLY,
- 2 000 € à la ville de Falaise,
- 3 000 € à l'association d'Ecouvès Verte,
- 1 500 € à l'association Collectif Rast'Art ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour l'action de sensibilisation au développement durable lors du festival organisé par l'association « Collectif Rast'Art » du 21 au 23 juin 2013 sur la commune de Sannerville ;

- d'imputer les crédits correspondants, pour un montant total de 8 500 €, sur le chapitre 933 du budget 2013 de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-4001-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-378

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Développer une politique d'accompagnement et d'engagement de la jeunesse (P322)
<b>Titre</b>	<i>Développer une politique d'accompagnement et d'engagement de la jeunesse (P322)</i> <i>Développer les réseaux et utiliser au mieux les fonds européens (P331)</i> <i>Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (P053)</i> <i>Centre Régional d'Information Jeunesse Basse-Normandie</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'autorisation d'engagement « P053 - Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE » de 1 960 065 €, votée en 2013, un montant total de 179 800 € au titre de l'opération « P053O001 – Accueil Information et Orientation »,

- au titre de l'opération P322O001 "Cart'@too : animations collectives – information et dialogue avec les jeunes", une subvention de 12 000 € au Centre Régional d'Information Jeunesse Basse-Normandie ;

- sur l'AE P331 « Développer les réseaux et utiliser au mieux les fonds européens » de 240 606 € votée en 2013 un montant de 30 000 € au titre de l'opération P331O004 « Soutien aux acteurs Régionaux »

- sur l'AE P330 « Développer les partenariats bilatéraux et latéraux » de 1 554 650 € votée en 2013 un montant de 6 000€ au titre de l'opération P332O001 « Aide à la Mobilité via les structures »

- d'attribuer au Centre Régional d'Information Jeunesse Basse-Normandie :

*\* sur le chapitre 933 du budget 2013 de la Région,*

- 12 000 € au titre de la Cart'@too : animations collectives – information et dialogue avec les jeunes,

*\* sur le chapitre 930 du budget 2013 de la Région,*

- 30 000 €, au titre d'Europe Direct 2013,
- 6 000 €, pour l'animation et l'accompagnement des jeunes au titre du dispositif Bourse Jeunes Europe,

*\* sur le chapitre 931 du budget 2013 de la Région, au titre de l'Accueil Information Orientation,*

- . 90 000 € au Centre Régional d'Information Jeunesse Basse-Normandie,
- . 89 800 € au Centre Régional d'Information Jeunesse Basse-Normandie, pour le dispositif Atoustages ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le Centre Régional d'Information Jeunesse de Basse-Normandie, la convention d'application financière, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-4070-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-379

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Développer des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture (P090)
<b>Titre</b>	<i>Développer des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, Jean-Karl DESCHAMPS ne prenant pas part au vote sur le dossier relatif à la Ligue de l'enseignement de Basse-Normandie,



• d'affecter sur l'AEPO90 «Développer des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture» de 5 997 200 € votée en 2013, les montants suivants :

- 64 000 € au titre de l'opération PO90O001 «Art Contemporain»,
- 78 000 € au titre de l'opération PO90O004 «Réseaux Cinéma et Audiovisuel» ;

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget 2013 de la Région, un montant total de subventions de 142 000 € réparti conformément à l'annexe 1 ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-4005-DE-1-1

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°CP 13-06-380**

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles (P093)
<b>Titre</b>	<i>Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles</i>

-----

**Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013**

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter :

- sur l'AEPO93 «Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles» de  
CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE - ABBAYE-AUX-DAMES - Place Reine Mathilde - CS 50523- 14035 CAEN CEDEX 1

5 974 691 € votée en 2013, les montants suivants :

- . 20 000 € au titre de l'opération PO93O007 «Musique création diffusion»,
- . 39 293 € au titre de l'opération PO93O009 «Vie littéraire création diffusion»,
- . 34 700 € au titre de l'opération PO93O011 «Arts et musées création diffusion»,
- . 65 000 € au titre de l'opération PO93O013 «Pluridisciplines création diffusion»,

- sur l'APPO93 «Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles» de 1 540 000 € votée en 2013, les montants suivants :

- . 2 635 € au titre de l'opération PO93O008 «Cinéma et audiovisuel création diffusion»,
- . 22 994,51 € au titre de l'opération PO93O009 «Vie littéraire création diffusion» (annexe 2),
- . 4 855 € au titre de l'opération PO93O011 «Arts et musées création diffusion» concernant le marché dans le cadre du 1% artistique figurant en annexe 1 ;

- d'attribuer :

- sur le chapitre 933 du budget 2013 de la Région, un montant total de subventions de 158 993 € réparti conformément à l'annexe 1,

- sur le chapitre 903 du budget 2013 de la Région, un montant total de subventions de 25 629,51 € réparti conformément aux annexes 1 et 2 ;

- de modifier la délibération n° 12-617 de la Commission Permanente du 26 octobre 2012 concernant la Ville d'Equedreville-Hainneville, pour l'acquisition d'équipements dans le cadre du passage au numérique de la salle de cinéma Le Palace ; afin de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région et de retenir comme date de début des travaux le 2 février 2012 pour la Région, le montant de la subvention restant inchangé ;

- de prévoir la modalité de versement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats ou règlements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires visé selon le cas, par l'expert-comptable, le comptable public, le Maire ou le Président ;

- de procéder au paiement de l'indemnité de 800 € à Sara de GOUY prévue dans le cadre du 1% artistique relatif au Lycée Lebrun à Coutances. Cette somme serait prélevée sur le chapitre 933 du budget de la Région, au titre du programme «Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles» ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-4024-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-381

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Favoriser l'animation et le développement culturel des territoires (P092)
<b>Titre</b>	<i>Favoriser l'animation et le développement culturel des territoires</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AEPO92 «Favoriser l'animation et le développement culturel des territoires» de 1 274 951 € votée en 2013, les montants suivants :

- 12 000 € au titre de l'opération PO92O003 «Evénements multidisciplines»,
- 3 000 € au titre de l'opération PO92O004 «Festivals amateurs» ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget 2013 de la Région, un montant total de subventions de 15 000 € réparti conformément à l'annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention triennale 2013/2015 de partenariat entre la Région Basse-Normandie et l'Association Théâtre du Champ Exquis, jointe en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-4014-DE-1-1

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°CP 13-06-382**

<b>Commission</b>	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Etudier et valoriser le patrimoine culturel régional (P110)
<b>Titre</b>	<i>Valorisation du patrimoine culturel : Interventions</i>

-----

**Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013**

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, Pascale CAUCHY ne prenant pas part au vote sur le dossier relatif au CRECET,

- d'affecter sur l'AE "P110 Etudier et valoriser le patrimoine culturel" de 1 114 700 €, votée au budget primitif 2013, une tranche d'un montant de 284 000 € au titre de l'opération P110O002 « valoriser le patrimoine culturel : Interventions » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2013 de la Région, un montant total de subventions de 284 000 € réparti conformément à l'annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et notamment les conventions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3943-DE-1-1



REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-383

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Développer les partenariats bilatéraux et multilatéraux (P330)
<b>Titre</b>	<i>Droits de l'homme- Soutien aux Acteurs Régionaux-Zone Amérique du Nord-Zone Asie de l'Est-Zone Océan Indien</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Corinne FERET, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P330 « Développer les partenariats bilatéraux et latéraux » de 1 554 650 € votée en 2013 les montants suivants :

- 20 000 € au titre de l'opération P330O004 Soutien aux Acteurs Régionaux
- 2 000 € au titre de l'opération P330O006 Zone Amérique du Nord

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget de la Région, un montant global de subvention de 22 000 € réparti comme suit :

- 20 000 € à Eau Vive Basse-Normandie pour la mise en œuvre du programme de coopération décentralisée des villes d'Ifs, de Colombelles, de Mézidon-Canon et de Castillon en Auge avec les cinq communes du canton de Kornaka au Niger, de juillet 2013 à juin 2014.

- 2 000 € à l'association Perche-Canada pour l'organisation du congrès France-Canada dans le Perche du 7 au 9 juin 2013.

- de prendre en charge aux frais réels les frais d'hébergement, de restauration, de déplacement et d'interprétariat des personnes suivantes :

- Monsieur Yves Goasdoué faisant parti de la mission présidentielle au Canada en août 2013.

- de modifier la délibération n° 12-643 de la CP du 26 octobre 2012 comme suit :

- Autoriser le règlement de la facture émise par l'Institut International des Droits de l'Homme et de la Paix concernant la prise en charge aux frais réels des coûts de transport Tamatave/Caen, d'hébergement et de restauration de Madame Eveline Thomas RAMORASOA ép. TETELIN accompagnatrice de la lauréate du concours de plaidoirie des lycées de Tamatave, qui était présente en Normandie du 30 janvier au 5 février 2013, à hauteur de 1 310.26 €.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 19 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 19 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3444-DE-1-1

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°CP 13-06-384**

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Développer les réseaux et utiliser au mieux les fonds de coopération (P331)
<b>Titre</b>	<i>Appui au programme interreg</i>

-----

**Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013**

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Corinne FERET, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P331 « Développer les réseaux et utiliser au mieux les fonds européens » de 240 606 € votée en 2013 un montant de 3 000 € au titre de l'opération P331O001 Appui au Programme Interreg ;
- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget de la Région, une subvention d'un montant total de 3 000 € à AVRIL pour le projet Aquadiversity ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 4 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3446-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-385

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Faciliter la mobilité à l'international (P332)
<b>Titre</b>	<i>Aide à la mobilité via les structures-Bourses individuelles à la Mobilité</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Corinne FERET, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P332-Faciliter la Mobilité à l'International » de 265 525€ votée en 2013 les montants suivants :

- 15 000 € au titre de l'opération P332O001 Aide à la Mobilité via les structures
- 7 000 € au titre de l'opération P332O002 Bourses individuelles à la Mobilité
  
- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget de la Région, un montant global de subvention de 22 000 € réparti comme suit :
  - 15 000 € à Maison Pour Tous Léo Lagrange pour l'information et l'accompagnement à la mobilité des jeunes bas-normands – année 2013
  - 2 000 € à Baptiste GOUPIL pour une mobilité collective en Equateur, en août 2013
  - 3 000 € à D'Ecouvres Verte pour un échange de jeunes en août 2013
  - 2 000 € à l'espace Xavier Rousseau pour un projet d'échange franco-allemand « Embarquement en Normandie » du 15 au 23 juillet 2013
  
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 4 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3448-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-386

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
<b>Titre</b>	'Grand jeu de l'Europe' de la fête de l'Europe 2013 à Caen- prise en charge du lot n°1: Voyage en Croatie pour 2 personnes à Zivogosce

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Corinne FERET, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 3 724 530€, votée en 2013, un montant de 1 858€ au titre de

l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2013 de la Région à l'agence de Voyage les Baladins à Caen, la somme correspondant au paiement de la facture correspondant au lot principal du "Grand jeu de l'Europe" de la Fête de l'Europe 2013, soit un montant de 1 858 € ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 4 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3481-DE-1-1



REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-387

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
<b>Titre</b>	<i>Association Normande des Entreprises Alimentaires (ANEA) - Soutien à la filière agroalimentaire bas-normande pour l'année 2012</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Corinne FERET, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 3 724 530,00 €, votée en 2013, un montant de 20 581,74 € au titre de l'opération

« P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2013 de la Région, à l'Association Normande des Entreprises Alimentaires (ANEA), une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 20 581,74 €, sur une base éligible de 54 420,26 € TTC avec un taux d'intervention maximal de 37,82% pour le soutien à la filière agroalimentaire bas-normande pour l'année 2012 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 4 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3368-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-388

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
<b>Titre</b>	<i>Chambre de Métiers et de l'Artisanat Régionale de Basse-Normandie - Réajustement du plan de financement</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Corinne FERET, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de modifier le plan de financement comme suit :

DEPENSES TTC (€)		RESSOURCES (€)		
Frais de déplacement	5 499,16	<b>FEDER</b>	<b>96 766,25</b>	<b>31,10%</b>
Frais de personnel	273 462,93	Département du Calvados	4 575,00	1,48%
Frais généraux	26 931,34	Conseil de la Formation	52 295,01	16,81%
Prestations externes	712,25	Fonds privés	4 080,00	1,31%
Cotisation Calvados Création	4 500,00	Autofinancement	153 389,42	49,30%
<b>TOTAL</b>	<b>311 105,68</b>		<b>311 105,68</b>	<b>100,00%</b>

- d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de financement du 14 janvier 2013 relative au soutien au volet 1 du PRDA année 2010, joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 19 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 19 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3371-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-389

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
<b>Titre</b>	<i>Coopérative d'Activités et d'Emploi (CAE) CRESCENDO - Accompagnement à la création d'entreprises</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Corinne FERET, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, Sylvie ERRARD ne prenant pas part au vote ,

- d'affecter sur l'AE « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 3 724 530,00 €, votée en 2013, un montant de 57 025,00 € au

titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget de la Région, à la Coopérative d'Activité et d'Emploi (CAE) CRESCENDO, une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 57 025,00 €, sur une base éligible de 225 025,00 € HT avec un taux d'intervention maximal de 25,34 % pour son d'action d'accompagnement à la création d'entreprises pour l'année 2013 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 4 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3411-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-390

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
<b>Titre</b>	<i>Institut Européen des Risques (IER) – Avenant modificatif à la convention de financement ' Pôle d'Intelligence Territoriale de l'Estuaire de la Seine '</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Corinne FERET, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de modifier la délibération n°12-159 de la Commission Permanente du 30 mars 2012,

- d'approuver le nouveau plan de financement ci-dessous :

**BUDGET RÉALISÉ DU PROJET :**

DEPENSES TTC (€)		RESSOURCES (€)		
Frais de personnel	99 208,79	FEDER	30 141,08	18,66 %
Déplacement frais de mission	3 083,87	Association des CCI de l'Estuaire	13 000,00	8,05 %
Location, fourniture, téléphone	5 603,84	Département du Calvados	12 000,00	7,43 %
BDC – site dédié PôlitES	6 710,85	Communauté de Communes Caux Vallée de Seine	12 000,00	7,43 %
Publications, communication	3 280,00	Communauté de Communes de Colbosc	5 907,00	3,65 %
Prestations MONDECA	43 654,00	Pays des Hautes Falaises	2 000,00	1,24 %
		Pays d'Auge Expansion	12 000,00	7,43 %
		Pays Risle Estuaire	2 000,00	1,24 %
		Etat –Ministère de l'Ecologie	30 000,00	18,57 %
		FNADT	10 000,00	6,19 %
		Autofinancement	32 493,27	20,11 %
<b>TOTAL</b>	<b>161 541,35</b>	<b>TOTAL</b>	<b>161 541,35</b>	<b>100,00 %</b>

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 4 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3097-DE-1-1



REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-391

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
<b>Titre</b>	<i>Université de Caen Basse Normandie – RUNN – Action 06 – Centre de données mutualisées</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Corinne FERET, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AE « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de

3 724 530 €, votée en 2013, un montant de 85 882,36 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- sur l'AP « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 14 425 620 €, votée en 2013, un montant de 67 997,01 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- d'attribuer à l'Université de Caen Basse Normandie :

*\* sur le chapitre 930 du budget 2013 de la Région :*

- une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 85 882,36 €, sur une base éligible de 214 705,91 € TTC avec un taux d'intervention maximal de 40 % pour l'opération RUNN – Action 06 – Centre de données mutualisées »,.

*\* sur le chapitre 900 du budget 2013 de la Région :*

- une subvention d'investissement d'un montant maximal de 67 997,01 €, sur une base éligible de 169 992,53 € TTC avec un taux d'intervention maximal de 40 % pour l'opération RUNN – Action 06 – Centre de données mutualisées », ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 4 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3076-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-392

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
<b>Titre</b>	<i>Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) Télésanté Basse-Normandie – Observatoire Régional des Urgences</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Corinne FERET, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AE « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 3 724 530 €, votée en 2013, un montant de 65 754,29 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- sur l'AP « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 14 425 620 €, votée en 2013, un montant de 154 000 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- d'attribuer au GCS Télésanté Basse Normandie :

*\* sur le chapitre 930 du budget 2013 de la Région :*

- une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 65 754,29 €, sur une base éligible de 187 869,41 € TTC avec un taux d'intervention maximal de 35 % pour le projet Observatoire Régional des Urgences,

*\* sur le chapitre 900 du budget 2013 de la Région :*

- une subvention d'investissement d'un montant maximal de 154 000 € , sur une base éligible de 440 000 € TTC avec un taux d'intervention maximal de 35 % pour le projet Observatoire Régional des Urgences ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 4 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3078-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-393

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
<b>Titre</b>	<i>Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie (CRAN) – Programme ETNA – Encourager l'usage des Technologies Numériques dans l'Agriculture</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Corinne FERET, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 3 724 530 €, votée en 2013, un montant de 97 028,80 € au titre de

l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- d'attribuer à la CRAN, sur le chapitre 930 du budget de la Région une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 97 028,80 €, sur une base éligible de 242 572,00 € HT avec un taux d'intervention maximal de 40 % pour l'opération « programme ETNA – Encourager l'usage des Technologies Numériques dans l'Agriculture » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 4 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3095-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-394

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
<b>Titre</b>	<i>Association Régionale pour l'Habitat Social de Basse Normandie – Mise en place d'un système de gestion partagée de la demande de logement social locatif dans le Calvados</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 3 724 530 €, votée en 2013, un montant de 141 103,60 € au titre de

l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget 2013 de la Région, à l'Association Régionale pour l'Habitat Social de Basse-Normandie, une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 141 103,60 €, sur une base éligible de 352 759 € TTC avec un taux d'intervention maximal de 40 %, pour l'opération mise en place d'un système de gestion partagée de la demande de logement social locatif dans le Calvados,

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 4 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3091-DE-1-1



REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-395

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
<b>Titre</b>	<i>Intercom Séverine - Aménagement du pôle touristique à Saint-Sever-Calvados</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 14 425 620 €, votée en 2013, un montant de 500 000,00 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 900 du budget 2013 de la Région, à la Communauté de Communes « Intercom Séverine », une subvention d'investissement d'un montant maximal de 500 000,00 €, sur une base éligible de 1 798 976,05 € HT avec un taux d'intervention maximal de 27,79 % pour l'aménagement d'un pôle touristique à Saint-Sever du Calvados ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 4 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3187-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-396

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
<b>Titre</b>	SA HLM LOGIPAYS – Réhabilitation de 95 logements BBC à Caen ' FJT le Père Sanson '

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens »

de 14 425 620 €, votée en 2013, un montant de 286 602,60 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 900 du budget de la Région, à la SA HLM LOGIPAYS, une subvention d'investissement d'un montant maximal de 286 602,60 €, sur une base éligible de 955 342,00 € HT avec un taux d'intervention maximal de 30 % pour la réhabilitation de 95 logements BBC « FJT Père Sanson » à Caen ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 4 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3143-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-397

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
<b>Titre</b>	<i>SCA Dalkia France – Masses filtrantes Active Filter Media - Bassin sportif et ludique du centre aquatique AQUAVIRE</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 14 425 620 €, votée en 2013, un montant de 10 173,00 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- d'attribuer à la SCA Dalkia France sur le chapitre 900 du budget de la Région une subvention d'investissement d'un montant maximal de 10 173,00 €, sur une base éligible de 33 910,00 € HT avec un taux d'intervention maximal de 30 % pour l'installation de Masses filtrantes Active Filter Media dans le bassin sportif et ludique du centre aquatique AQUAVIRE;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 4 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3141-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-398

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
<b>Titre</b>	<i>Département du Calvados – Plan Climat Territorial et Plan de Mobilité</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter sur l'AE « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 3 724 530 €, votée en 2013, un montant de 11 940,00 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

• d'attribuer au département du Calvados sur le chapitre 930 du budget de la Région

une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 11 940,00 €, sur une base éligible de 29 850,00 € TTC avec un taux d'intervention maximal de 40 % pour la réalisation du Plan Climat et Plan de Mobilité,

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 4 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3142-DE-1-1



REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-399

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
<b>Titre</b>	<i>SCIC Bois Bocage Energie – Acquisition d'un tapis télescopique</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter sur l'AP « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 14 425 620 €, votée en 2013, un montant de 27 336,00 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

• d'attribuer à la SCIC Bois Bocage Energie sur le chapitre 900 du budget de la

Région une subvention d'investissement d'un montant maximal de 27 336,00 €, sur une base éligible de 107 200,00 € HT avec un taux d'intervention maximal de 25,50 % pour l'acquisition d'un tapis télescopique;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 4 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3140-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-400

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
<b>Titre</b>	<i>Syndicat Mixte du PNR du Perche - Avenant n°1 - prorogation du délai de réalisation des inventaires écologiques intercommunaux</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver l'avenant à la convention de financement relative à la réalisation d'inventaires écologiques intercommunaux joint en annexe modifiant la date de fin de l'opération portée par le Syndicat Mixte du PNR du Perche qui est ainsi prorogée de 9 mois, soit jusqu'au 31 mars 2015 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 4 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3144-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-401

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
<b>Titre</b>	<i>Rapport de désaffectation. Subvention globale FEDER 2007/2013.</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de désaffecter les montants FEDER figurant dans l'annexe ci-jointe.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 4 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3584-DE-1-1

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°CP 13-06-402**

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
<b>Titre</b>	<i>Installation-Transmission et Emploi agricole - Fonctionnement</i> <i>Installation CPER - Fonctionnement</i>

-----

**Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013**

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de prendre en charge la rémunération et la protection sociale et accident du travail des 6 stagiaires bénéficiaires d'un contrat de parrainage, conformément aux annexes 1 et 2

jointes, pour une durée totale de 9 139 heures et un montant indicatif de 42 322,75 € ;

- d'annuler les prises en charge des rémunérations et de la protection sociale et accident du travail des contrats de parrainage de Monsieur Florian GOGO, pour une durée de 1 365 heures et un montant indicatif de 6 673,50 €, et de Monsieur Cyril CASTEL, pour une durée de 759 heures et un montant indicatif de 3 707,55 €, attribuées respectivement par délibérations des Commissions Permanentes n° CP 13-04-174 du 19 avril 2013 et n° CP 13-02-71 du 1<sup>er</sup> février 2013 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 19 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 19 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3688-DE-1-1



REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-403

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
<b>Titre</b>	<i>Réduction des Charges, Autonomie des Exploitations, Investissements Collectifs-Prairies - Fonctionnement</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter sur l'AE « P040-SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE ET D'UNE SYLVICULTURE DURABLES » de 2 479 000 €, votée en 2013, un montant

de 45 156,62 € au titre de l'opération « P0400010-Réduction des charges, autonomie des exploitations, investissements collectifs-prairie » ;

• d'attribuer sur le chapitre 939 « action économique » du budget 2013 de la Région, les subventions suivantes :

- 15 000 € à la Fédération des CUMA de Basse-Normandie, sur la base d'une dépense prévisionnelle fixée à 30 240 € HT, pour son programme d'actions 2013 ;
- 25 000 € à la FR CUMA OUEST, sur la base d'une dépense prévisionnelle fixée à 56 700 € HT, pour son programme d'actions 2013 ;
- 5 156,62 € aux différents bénéficiaires du chèque conseil agricole listés en annexe 1 jointe.

Les aides sont attribuées sur la base du montant subventionnable plafonné à 1 000 €, et des taux d'aide indiqués dans cette même annexe ;

• de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les chèques conseil agricole :

- le versement de l'aide sera effectué sur présentation du compte-rendu technique de la prestation et sur présentation des factures certifiées acquittées ;
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

• d'autoriser le Président à signer :

- la convention n° 2013-AGRI-98 avec la FR CUMA OUEST et la Fédération des CUMA de Basse-Normandie présentée en annexe 2 jointe ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 19 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 19 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3772-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-404

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
<b>Titre</b>	<i>Réduction des charges, autonomie des exploitations, investissements collectifs-prairies - Investissement</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP «P040 Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables» de 2 640 000 €, votée en 2013, un montant de 721 479,99 € au titre

de l'opération « P040O010 réduction des charges, autonomie des exploitations, investissements collectifs-prairie » ;

• d'attribuer, sur le chapitre 909 « Action économique » du budget 2013 de la Région, les subventions suivantes :

Au titre de l'opération « P040O010 – Réduction des charges, autonomie des exploitations, investissements collectifs-prairies »

- les aides à divers bénéficiaires aux aménagements de prairies figurant dans le tableau joint en annexe 1, pour un montant total de 56 723,81 €. Les aides sont accordées sur la base des dépenses éligibles et des taux d'aide figurant dans cette même annexe ;
- les aides à divers bénéficiaires aux investissements des entreprises de travaux agricoles figurant dans le tableau joint en annexe 2, pour un montant total de 293 852,30 €. Les aides sont accordées sur la base des dépenses éligibles et des taux d'aide figurant dans cette même annexe ;
- à l'ASP, pour la prise en charge des dossiers 2013 pour l'aide aux investissements collectifs CUMA, un montant de 370 000 € ;
- les aides à divers bénéficiaires figurant dans le tableau joint en annexe 3, pour un montant total de 324 422,52 €, dans le cadre de l'enveloppe totale de 370 000 € attribuée à l'ASP en 2013, pour la prise en charge des dossiers « Investissements collectifs CUMA » au titre de l'année 2013 ;
- 903,88 € à Madame Brigitte JULLIARD, pour l'achat de divers matériels au titre de son activité équine ;

• de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des montants subventionnables et des pourcentages conformément aux tableaux joints en annexes 1, 2 et 3 ;
- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), dans la limite du montant maximal des subventions accordées ;
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense subventionnable, les participations de la Région seront réduites au prorata.

• d'autoriser l'ASP :

- d'une part à verser aux bénéficiaires énumérés en annexe 3, les montants de subvention de la Région mentionnés dans cette même annexe pour un montant total de 324 422,52 €, sur la dotation 2013 qui lui a été attribuée ;

- d'autre part à verser sur ces dossiers la contrepartie FEADER pour un montant total de 324 422,49 € ;

• de modifier la délibération n°12-443 du 29 juin 2012 comme suit : l'aide de la Région de 1 587,50 € initialement attribuée, au titre de la mesure 121C2, à la CUMA de SAINT GERMAIN DE MARTIGNY, et sa contrepartie FEADER équivalente, est annulée ;

• de modifier la délibération n°12-443 du 29 juin 2012 comme suit : l'aide de la Région de 9 887,50 € initialement attribuée, au titre de la mesure 121C2, à la CUMA de LA PRATIQUE, et sa contrepartie FEADER équivalente de 9 887,50 €, est réduite à 8 468,75 € pour la part Région et à 8 468,75 € pour sa contrepartie FEADER ;

• d'approuver le 2ème appel à projets 2013 pour le soutien aux aménagements de prairies joint en annexe 6 ;

• d'autoriser le Président à signer :

- avec chaque bénéficiaire listé en annexes 1, 2 et 3 jointes, une convention attributive d'une aide régionale,
- l'avenant n°3 à la convention relative à la gestion en paiement associé par l'ASP, du dispositif « investissements collectifs CUMA » 2013, joint en annexe 4,

- l'avenant n° 1 à la convention n°121.12.D050.000032 avec la CUMA de la PRACTIQUE joint en annexe 5,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 19 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 19 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3266-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-405

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
<b>Titre</b>	<i>Appui aux Filières CPER 2008 - Fonctionnement Compétitivité Filière Bois CPER 2008 - Fonctionnement Bois et Forêt HCPER - Fonctionnement</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

• sur l'AE «P040-SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE ET D'UNE SYLVICULTURE DURABLES » de 4 132 990 €, votée en 2008 et 2012, un montant de 400 019,75 €, ventilé comme suit :

➤ 324 907,25 € au titre de l'opération « P040O018 – Production légumière et horticole » :

- 186 001,00 € pour la filière légumière
- 114 801,25 € pour la filière horticole,
- 24 105,00 € pour la filière Pommes-de-terre – Oignons.

➤ 75 112,50 € au titre de l'opération « P040O016 - Cidre et Poiré » ;

• sur l'AE «P040-SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE ET D'UNE SYLVICULTURE DURABLES » de 540 670 €, votée en 2008 et 2012, un montant de 50 100 € au titre de l'opération « P040O035 Compétitivité filière bois » ;

• sur l'AE «P040-SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE ET D'UNE SYLVICULTURE DURABLES » de 2 479 000 €, votée en 2013, un montant de 30 000 € au titre de l'opération « P040O004 Filière forêt-bois » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 939 « action économique » du budget 2013 de la Région, les subventions maximum suivantes, sur la base des montants par essai ou par action et des bases subventionnables éligibles détaillées dans les annexes 1 à 5 jointes :

Au titre de l'opération « P040O018 production légumière et horticole » :

- 186 001 € au SILEBAN pour les essais et expérimentations légumiers 2013 (annexes 1 et 6) ;
- 39 126,25 € à l'AREXHOR Seine-Manche pour les essais et expérimentations horticoles 2013 (annexes 2 et 7) ;
- 24 105 € à la Chambre Départementale d'Agriculture du Calvados (CA 14), pour son programme d'expérimentations Pommes-de-terres – Oignons 2013 (annexes 3 et 8) ;
- 75 675 € à l'association Horti-Pépi, dont 36 100 € pour les actions collectives de promotion-communication 2013, 7 010 € pour l'animation de la cellule de services en 2013, et 32 565 € pour le soutien technique aux entreprises, pour l'amélioration et la préservation de l'environnement 2013 (annexe 9) ;

Au titre de l'opération « P040O016 cidre et poiré » :

- 2 544 € à l'Association de Recherche Appliquée à la transformation Cidricole (ARAC) pour sa participation à la poursuite de l'étude agronomique et technologique des variétés locales de poires à poiré du Domfrontais en 2013 (annexes 4 et 10) ;
- 4 818 € à l'Institut Français des Productions Cidricoles (IFPC)
- 2 400 € à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie (CRAN) pour leur participation à la poursuite d'une étude sur l'optimisation des itinéraires techniques de production en 2013 (annexes 4 et 11) ;
- 13 500 € à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie (CRAN)
- 4 987,50 € à l'Institut Français des Productions Cidricoles (IFPC)
- 1 050 € au Groupement Régional d'Agriculture Biologique de Basse-Normandie (GRAB)
- 600 € à la Chambre départementale d'Agriculture de Seine-Maritime (CA 76) pour leur participation à la poursuite de l'étude sur la recherche des références en production de pommes à cidre biologique en Normandie en 2013 (annexes 4 et 12) ;
- 450 € à l'Institut Français des Productions Cidricoles (IFPC)
- 1 800 € à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie (CRAN) pour leur participation à la poursuite d'une étude sur le comportement agronomique et la valeur cidrière de variétés cidricoles européennes en 2013 (annexes 4 et 13) ;

- 3 648 € à l'Institut Français des Productions Cidricoles (IFPC)
- 9 522 € à l'Association de Recherche Appliquée à la transformation Cidricole (ARAC) pour leur participation à la poursuite d'une étude sur la maîtrise microbiologique des cidres-programme 2013 (annexes 4 et 14) ;
- 10 887 € à l'Interprofession des Appellations Cidricoles (IDAC)
- 750 € à l'Institut Français des Productions Cidricoles (IFPC) pour leur participation à la poursuite d'une étude sur l'amélioration de la maîtrise aromatique des Calvados et eaux de vie de cidre – programme 2013 (annexes 4 et 15) ;
- 4 350 € à l'Interprofession des Appellations Cidricoles (IDAC) pour la poursuite d'une étude sur la qualification des variétés de pommes selon leur aptitude à produire un Pommeau stable sur le plan physico-chimique – programme 2013 (annexes 4 et 16) ;
- 13 806 € à l'Interprofession des Appellations Cidricoles (IDAC) pour une étude sur le suivi aval de la qualité des Calvados du commerce – programme 2013 (annexes 4 et 17) ;

Au titre de l'opération « P040O035 Compétitivité filière bois » :

- 50 100 € à ProfessionsBois pour son programme d'actions CPER 2013 (annexes 5 et 18) ;

Au titre de l'opération « P040O004 Filière Forêt-bois » :

- 30 000 € à ProfessionsBois pour son programme d'actions HCPER 2013 (annexes 5 et 19).

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention 2013-AGRI-111 avec le SILEBAN (annexe 6) ;
- la convention 2013-AGRI-112 avec l'AREXHOR (annexe 7) ;
- la convention 2013-AGRI-113 avec la Chambre d'Agriculture du Calvados (annexe 8) ;
- la convention 2013-AGRI-114 avec Horti-Pepi (annexe 9) ;
- la convention 2013-AGRI-115 avec l'ARAC (annexe 10) ;
- la convention 2013-AGRI-116 avec l'IFPC et la CRAN (annexe 11) ;
- la convention 2013-AGRI-117 avec la CRAN, l'IFPC, le GRAB et la Chambre d'Agriculture de la Seine maritime (annexe 12) ;
- la convention 2013-AGRI-118 avec l'IFPC et la CRAN (annexe 13) ;
- la convention 2013-AGRI-119 avec l'IFPC et l'ARAC (annexe 14) ;
- la convention 2013-AGRI-120 avec l'IDAC et l'IFPC (annexe 15) ;
- la convention 2013-AGRI-121 avec l'IDAC (annexe 16) ;
- la convention 2013-AGRI-122 avec l'IDAC (annexe 17) ;
- les conventions 2013-AGRI-123 et 2013-AGRI-124 avec ProfessionsBois (annexes 18 et 19) ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER



et de la réception en Préfecture le 19 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3636-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-406

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
<b>Titre</b>	<i>Filière Forêt-Bois - Investissement</i> <i>Plan Végétal pour l'Environnement (PVE) - Investissement</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AP «P040-SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE ET D'UNE SYLVICULTURE DURABLES » de 2 640 000 €, votée en 2013, un montant de 150 000 € au titre de l'opération « P040O004 Filière forêt-bois» ;

- sur l'AP «P040-SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE ET D'UNE SYLVICULTURE DURABLES » de 1 476 803 €, votée en 2008 et 2012, un montant de 100 000 € au titre de l'opération « P040O013 PVE» ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 « Développement économique » du budget 2013 de la Région :

- une subvention de 150 000 € à l'Agence de Services et de Paiement, pour la prise en charge des dossiers 2013 d'aide au reboisement de peuplements forestiers pauvres, selon les modalités prévues par délibération n° 11-126 des 15 et 16 décembre 2011 ;

- une subvention de 100 000 € à l'Agence de Services et de Paiement, pour la prise en charge des dossiers 2013 d'aide aux investissements du Plan Végétal pour l'Environnement ;

- d'autoriser le Président à signer avec l'ASP :

- la convention 2013 de gestion en paiement associé du dispositif 122 B Reboisement de peuplements forestiers pauvres, jointe en annexe 1 ;

- la convention 2013 de gestion en paiement associé du dispositif Plan Végétal pour l'Environnement, jointe en annexe 2 ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 19 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 19 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3692-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-407

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
<b>Titre</b>	<i>Appui aux filières animales CPER 2008</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter SUR l'AE «P040-SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE ET D'UNE SYLVICULTURE DURABLES » de 4 132 990 €, votée en 2008 et 2012, un montant global de 257 350,00 €, ventilé comme suit :

- 143 000 € au titre de l'opération « P040O015 filières bovine et ovine » ;
- 19 900 € au titre de l'opération « P040O017 filière porcine » ;
- 37 450 € au titre de l'opération « P040O019 filières avicole et cunicole » ;
- 57 000 € au titre de l'opération « P040O020 Inter-filières » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 « actions économiques » du budget 2013 de la Région, les subventions suivantes, conformément au tableau présenté en annexe 1 jointe :

Au titre de l'opération « P040O015 filières bovine et ovine »

- 60 000 € à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, pour les réseaux de fermes de référence 2013, sur la base d'une dépense subventionnable fixée à 103 139 € TTC ;
- 11 100 € à AGRIAL, pour l'appui technique individuel 2013 aux éleveurs bovins - volet adaptation aux marchés (forfait de 300 € par ferme suivie en Basse-Normandie) ;
- 5 000 € à NORMANDIE BOVIN, pour l'appui technique individuel 2013 aux éleveurs bovins - volet adaptation aux marchés (forfait de 300 € à 400 € par ferme suivie en Basse-Normandie) ;
- 1 900 € à APV 50, pour l'appui technique individuel 2013 aux éleveurs bovins - volet adaptation aux marchés (forfait de 300 à 400 € par ferme suivie en Basse-Normandie) ;
- 3 000 € à OPVN, pour l'appui technique individuel 2013 aux éleveurs bovins - volet adaptation aux marchés (forfait de 300 € par ferme suivie en Basse-Normandie) ;
- 7 700 € à Calvados Conseil Elevage, pour l'appui technique individuel 2013 aux éleveurs bovins - volet « disponibilité en maigre » (forfait de 300 € à 400 € par ferme suivie en Basse-Normandie) ;
- 7 700 € à Manche Conseil Elevage, pour l'appui technique individuel 2013 aux éleveurs bovins - volet « disponibilité en maigre » (forfait de 300 € à 400 € par ferme suivie en Basse-Normandie) ;
- 7 700 € à Orne Conseil Elevage, pour l'appui technique individuel 2013 aux éleveurs bovins - volet « disponibilité en maigre » (forfait de 300 € à 400 € par ferme suivie en Basse-Normandie) ;
- 23 000 € à la Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire de Basse-Normandie, pour la mise en œuvre du GBPH « paquet hygiène » chez les producteurs laitiers fermiers en 2013, sur la base d'une dépense subventionnable fixée à 57 500 € HT ;
- 13 500 € à la Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire de Basse-Normandie, pour la lutte contre les maladies à forte incidence économique en élevage ovin en 2013, sur la base d'une dépense subventionnable fixée à 28 900 HT ;
- 2 400 € à la chambre départementale d'agriculture de la Manche, pour l'appui technique individuel aux éleveurs ovins 2013 - volet amélioration génétique (forfait de 300 € par ferme suivie en Basse-Normandie) ;

Au titre de l'opération « P040O017 Filière porcine »

- 2 800 € à l'Union Normande des Groupements de Producteurs Porcins (UNGP), pour l'action de maîtrise sanitaire des saisiés en abattoir 2013 sur la base d'une dépense subventionnable fixée à 5 600 € HT ;
- 6 900 € à divers groupements pour les audits d'ambiance et sanitaires, selon le tableau présenté en annexe n°2 jointe (forfait de 460 € par ferme suivie) ;
- 10 200 € à l'ARIP normande, pour l'appui technique collectif 2013 sur le volet environnemental sur la base d'une dépense subventionnable fixée à 13 625 € HT ;

Au titre de l'opération « P040O019 Filière avicole cunicole »

- 8 000 € à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, pour l'étude de références en aviculture biologique 2013 (Taux d'aide de 100 % de la dépense pour l'animation, 50 % pour les supports de communication HT, dans la limite de ce forfait) ;

- 15 000 € à la Chambre Départementale d'Agriculture de l'Orne, pour la collecte de références 2013 (forfait de 400 € par ferme suivie), la coordination régionale et l'expertise (taux d'aide de 100 % de la dépense salariale, 50 % pour les supports de communication HT) ;
- 4 000 € à la Chambre Départementale d'Agriculture de la Manche, pour la collecte de références 2013 (forfait de 400 € par ferme suivie) ;
- 10 450 € à Cuninormandie, pour l'action « communication pour le développement de la consommation de lapins certifiés 2013 » sur la base d'une dépense subventionnable fixée à 14 930 € HT ;

Au titre de l'opération « P040O020 Inter-filière »

- 34 500 € au CIRLVBN, pour l'accompagnement 2013 des éleveurs dans la conception et l'adaptation des bâtiments d'élevage bovins et ovins (prise en charge des frais d'animation à 100 % et des frais annexes HT à 50 %, dans la limite de ce forfait) ;
- 22 500 € à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, pour une action 2013 sur l'organisation du travail et l'attractivité de l'emploi en élevage (prise en charge des frais d'animation à 100 % et des interventions professionnelles sur la base d'un forfait demi-journée fixé à 60 €) ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées par action, sur la base des pourcentages, des forfaits et des montants subventionnables conformément aux éléments présentés dans les annexes n° 3 à 21 jointes ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention 2013-AGRI-50 avec la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, présentée en annexe 3 ;
- la convention 2013-AGRI-51 avec Normandie Bovins, présentée en annexe 4 ;
- la convention 2013-AGRI-52 avec AGRIAL, présentée en annexe 5 ;
- la convention 2013-AGRI-53 avec l'Association de Producteurs de Viande de la Manche, présentée en annexe 6 ;
- la convention 2013-AGRI-54 avec l'Organisation des Producteurs de Viande de Normandie, présentée en annexe 7 ;
- la convention 2013-AGRI-55 avec Calvados Conseil Elevage, présentée en annexe 8 ;
- la convention 2013-AGRI-56 avec Manche Conseil Elevage, présentée en annexe 9 ;
- la convention 2013-AGRI-57 avec Orne Conseil Elevage, présentée en annexe 10 ;
- la convention 2013-AGRI-58 avec la Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire, présentée en annexe 11 ;
- la convention 2013-AGRI-59 avec la Chambre d'Agriculture de la Manche, présentée en annexe 12 ;
- la convention 2013-AGRI-60 avec l'Union Normande des Groupements de Producteurs Porcin, présentée en annexe 13 ;
- la convention 2013-AGRI-61 avec AGRIAL, présentée en annexe 14 ;
- la convention 2013-AGRI-62 avec CAP 50 Porcs, présentée en annexe 15 ;
- la convention 2013-AGRI-63 avec ARIP Normande, présentée en annexe 16 ;
- la convention 2013-AGRI-64 avec la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, la Chambre d'Agriculture de la Manche et la Chambre d'Agriculture de l'Orne, présentée en annexe 17 ;
- la convention 2013-AGRI-65 avec CUNINORMANDIE, présentée en annexe 18 ;
- la convention 2013-AGRI-66 avec la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, présentée en annexe 19 ;
- la convention 2013-AGRI-67 avec le CIRLVBN, présentée en annexe 20 ;
- la convention 2013-AGRI-68 avec la Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire, présentée en annexe 21 ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 19 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 19 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3282-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-408

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
<b>Titre</b>	<i>PMBE - Investissement Filière bovine - ovine - Investissement Filière porcine - Investissement</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,



- d'affecter :

- sur l'AP «P040- SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE ET D'UNE SYLVICULTURE DURABLES » de 1 351 000 €, votée en 2008, un montant de 43 465,59 €, ventilé comme suit :
  - 19 512,39 € pour l'opération «P040O015 ELEVAGE BOVIN-OVIN AP » ;
  - 23 953,20 pour l'opération «P040O017 FILIERE PORCINE AP » ;
- sur l'AP «P040-SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE ET D'UNE SYLVICULTURE DURABLES » de 4 708 512 €, votée en 2008, un montant de 800 000 €, au titre de l'opération «P040O012-PMBE » ;

- de désaffecter sur l'AP «P040-SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE ET D'UNE SYLVICULTURE DURABLES » de 4 708 512 €, votée en 2008, un montant de 163 111,47 €, au titre de l'opération «P040O012-PMBE » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 909 « Développement «économique » du budget 2013 de la Région :

- 43 051,96 € à 17 bénéficiaires pour leurs dossiers d'investissements d'amélioration en élevage, conformément aux montants d'aides individuelles proposés dans le tableau présenté en annexe 1 ;
- 413,63 € à Mme BESSELIEVRE Catherine en complément d'aide à son dossier d'investissements d'amélioration en élevage ;
- 800 000 € à l'ASP, pour la prise en charge des dossiers 2013 pour le PMBE ;
- d'attribuer à divers bénéficiaires, les 108 aides figurant dans le tableau joint en annexe 3, pour un montant total de 387 929,53 € dans le cadre de l'enveloppe totale de 800 000 € attribuée à l'ASP, pour la prise en charge des dossiers du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage au titre de l'année 2013 ;

- de modifier la délibération n°12-831 de la Commission Permanente du 21 décembre 2012, la subvention accordée à Mme BESSELIERE Catherine, étant désormais de 1 600 € pour un montant subventionnable de 4 243,93 €, plafonné à 4 000 € HT (taux d'aide de 40 %) ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables conformément au tableau joint en annexes 1 et 3 ;
- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées ;
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention relative à la gestion en paiement associé par l'ASP, du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage 2013, jointe en annexe 2 ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 19 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 19 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3273-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-409

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
<b>Titre</b>	<i>Filière équine - Fonctionnement</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AE «P040 - Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables » de 1 654 080€, votée en 2008 et modifiée en 2012 et 2013, un montant de 296 943 € au titre de l'opération « P040O014 - Cheval »
- sur l'AE «P040 - Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables» de 2 479 000 €, votée en 2013, un montant de 348 000 € au titre de l'opération « P040O003 - filière équine » ;

- de désaffecter :

- sur l'AE «P040 - Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables» de 1 654 080€, votée en 2008 et modifiée en 2012 et 2013, un montant de 14 606,87 € au titre de l'opération « filière équine »

- d'attribuer, sur le chapitre 939 « Action économique » du budget 2013 de la Région, les subventions suivantes :

Au titre de l'opération « P040O014 - cheval »

- 197 833 € au Conseil des Chevaux de Basse-Normandie pour la réalisation de son programme d'actions 2013, sur la base d'une dépense éligible de 321 032,03 € TTC,
- 4 320 € à la Chambre d'Agriculture du Calvados pour la mise en œuvre du réseau des fermes de référence équines, année 2013, sur la base d'une dépense éligible de 15 823 € HT,
- 2 880 € à la Chambre d'Agriculture de la Manche pour la mise en œuvre du réseau des fermes de référence équine, année 2013, sur la base d'une dépense éligible de 11 850 € HT,
- 9 360 € à la Chambre d'Agriculture de l'Orne pour la mise en œuvre du réseau des fermes de référence équine, année 2013, sur la base d'une dépense éligible de 38 936,30 € HT,
- 1 500 € au Groupement des Eleveurs de Chevaux d'Endurance (GECE) pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2013, sur la base d'une dépense éligible de 2 650 € TTC,
- 43 000 € à l'Association Nationale du Selle Français pour l'organisation des Journées Selle Français 2013 et de l'Événement national « femelle » 2013, sur la base d'une dépense éligible de 278 900 € TTC,
- 10 000 € à l'association Trait Normand pour la réalisation de son programme d'actions 2013, sur la base d'une dépense éligible de 13 181,80 € TTC,
- 4 500 € au Syndicat National des Eleveurs et Utilisateurs de Chevaux Cob Normand pour la réalisation de son programme d'actions 2013, sur la base d'une dépense éligible de 54 417,20 € TTC,
- 1 050 € à l'association l'Ane du Cotentin, pour la réalisation de son programme d'actions 2013, sur la base d'une dépense éligible de 2 100 € TTC,
- 19 500 € à la Commission Nationale du cheval territorial, pour la réalisation de son projet de création d'un centre de ressources du cheval territorial, sur la base d'une dépense éligible de 38 500 € TTC,
- 3 000 € au Syndicat des Eleveurs de Chevaux de Sang de France pour l'organisation de la route des étalons, édition 2013, sur la base d'une dépense éligible de 5 508 € HT.

Au titre de l'opération « P040O003 - filière équine »

- 19 000 € à l'Association « Normandie Horse Show » pour l'organisation du Normandie Horse show, édition 2013, sur la base d'une dépense éligible de 202 400 € HT,
  - 5 000 € à l'Association des Ecuries de Concours (AEC) pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2013, sur la base d'une dépense éligible de 22 385 € TTC,
  - 48 000 € à Cheval Normandie pour la réalisation de son programme d'actions 2013, sur la base d'une dépense éligible de 161 890 € HT,
  - 20 000 € à la Société Hippique Percheronne de France pour la réalisation de son programme d'actions 2013, sur la base d'une dépense éligible de 33 923,77 € TTC,
  - 3 000 € à Manche attelage, pour l'organisation du concours national d'attelage édition 2013, sur la base d'une dépense éligible de 21 800 € TTC,
  - 120 000 € au Pôle de compétitivité Filière équine (Pôle Hippolia) pour la réalisation de son programme d'actions 2013, sur la base d'une dépense éligible de 400 500 € HT,
  - 83 000 € à l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) au titre de la convention pluriannuelle signée le 17 février 2011 et de l'avenant n°1 signé le 4 avril 2013, relatifs au fonctionnement du bâtiment d'autopsies équines à l'Institut de Pathologie du Cheval,
  - 50 000 € supplémentaires à l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) au titre du projet HippoKAMP, ce qui porte la subvention totale à 190 100 €, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 428 629 € HT.
- de déroger au principe d'antériorité des décisions de la région pour ces dossiers,
- d'autoriser le Président à signer :
- la convention n°2013-AGR-81 en annexe 1 avec le Conseil des Chevaux de Basse-Normandie,
  - la convention n°2013-AGRI-82 en annexe 2 avec la Chambre Départementale d'Agriculture du Calvados,
  - la convention n°2013-AGRI-83 en annexe 3 avec la Chambre Départementale d'Agriculture de la Manche,
  - la convention n°2013-AGRI-84 en annexe 4 avec la Chambre Départementale d'Agriculture de l'Orne,
  - la convention n°2013-AGRI- 85 en annexe 5 avec l'association Normandie Horse Show,
  - la convention n°2013-AGRI-86 en annexe 6 avec le Syndicat des Eleveurs de Chevaux de Sang de France,
  - la convention n°2013-AGRI-87 en annexe 7 avec l'Association des Ecuries de Concours (AEC),
  - la convention n°2013-AGRI-88 en annexe 8 avec le Groupement des Eleveurs de Chevaux d'Endurance (GECE),
  - la convention n°2013-AGRI-89 en annexe 9 avec l'Association Nationale du Selle Français (ANSF),
  - la convention n°2013-AGRI-90 en annexe 10 avec Cheval Normandie,
  - la convention n°2013-AGRI-91 en annexe 11 avec Trait Normand,
  - la convention n°2013-AGRI-92 en annexe 12 avec le Syndicat National des Eleveurs et Utilisateurs de Chevaux Cob Normand,
  - la convention n°2013-AGRI-93 en annexe 13 avec la Société Hippique Percheronne de France,
  - la convention n°2013-AGRI-94 en annexe 14 avec l'association l'Ane du Cotentin,
  - la convention n°2013-AGRI-95 en annexe 15 avec la Commission Nationale des chevaux territoriaux,
  - la convention n°2013-AGRI-97 en annexe 16 avec Manche Attelage,
  - la convention n°2013-AGRI-125 en annexe 17 avec le pôle de compétitivité filière équine, dit pôle Hippolia.
  - l'avenant n°2 à la convention 2009-AGRI-183 en annexe 18 avec l'Anses,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 19 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 19 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3484-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-410

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
<b>Titre</b>	<i>Filière équine - Investissement</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P040 "Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables" de 2 640 000 €, votée en 2013, un montant de 25 000 € au titre de l'opération « P040O003 - filière équine » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 909 «Action économique» du budget 2013 de la Région, au titre de l'opération « P040O003 - filière équine », une subvention de 25 000 € à la commission nationale des chevaux territoriaux, pour l'acquisition d'un camion-porteur pour chevaux et d'une remorque plateau, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 70 000 € TTC ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention n° 2013-AGRI-96 avec la commission nationale des chevaux territoriaux, jointe en annexe n° 1 ;
- l'avenant n° 1 à la convention n° 2009-AGRI-175 avec la Communauté de Communes Sartilly-Porte de la baie, joint en annexe n° 2 ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 19 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 19 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3450-DE-1-1



REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-411

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
<b>Titre</b>	<i>Qualité et valorisation des productions agricoles - Fonctionnement</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer, sur le chapitre 939 « Action économique » du budget 2013 de la Région, les aides à divers bénéficiaires figurant dans l'annexe n° 1 jointe, pour un montant total de 183 244,09 €, dans le cadre des reliquats des enveloppes antérieures attribuées à l'ASP,

- d'autoriser l'ASP :

- d'une part, à verser aux bénéficiaires énumérés dans cette même annexe, les montants de subvention de la Région mentionnés pour un montant total de 183 244,09 €, sur les reliquats antérieurs ;
- d'autre part, à verser sur ces dossiers la contrepartie FEADER pour un montant total de 183 244,04 € ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions attributives d'aide avec chacun des bénéficiaires ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 19 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 19 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3277-DE-1-1

**REGION BASSE-NORMANDIE**

- - - - -

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°CP 13-06-412**

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
<b>Titre</b>	<i>Aide aux Investissements Agroalimentaires - Investissement Transformation des produits agricoles et de la mer - Investissement</i>

- - - - -

**Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013**

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AP «P040-SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE ET D'UNE SYLVICULTURE DURABLES » de 2 640 000 €, votée en 2013, un montant de 483 529,08 € au titre de l'opération « P040O011 Transformation des produits agricoles et de la mer » ;
- sur l'AP «P040-SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE ET D'UNE SYLVICULTURE DURABLES » de 8 808 156€, votée en 2008 et 2012, un montant de 227 283,68 € au titre de l'opération « P040O033 Aides aux investissements IAA et transformation fermière AP » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 909 « Action économique » du budget 2013 de la Région, les subventions suivantes :

- les aides à divers bénéficiaires figurant dans le tableau joint en annexe 1, pour un montant total de 555 395,22 €, dans le cadre de l'enveloppe totale de 560 000 € attribuée à l'ASP en 2013, pour la prise en charge des dossiers « Investissements de transformation à la ferme » au titre de l'année 2013 ;

au titre de l'opération P040O011 Transformation des produits agricoles et de la mer :

- à l'ASP, pour la prise en charge des dossiers 2013 pour l'aide aux investissements de transformation à la ferme, un montant de 483 529,08 € ;

au titre de l'opération P040O033 Aides aux investissements IAA et transformation fermière :

- à l'ASP, pour la prise en charge des dossiers 2013 pour l'aide aux investissements de transformation à la ferme, un montant de 76 470,92 € ;
- les aides à divers bénéficiaires pour les investissements de transformation à la ferme figurant dans le tableau joint en annexe 1, pour un montant total de 150 812,76 € ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des montants subventionnables et des pourcentages conformément aux tableaux joints en annexe 1 ;
- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), dans la limite du montant maximal des subventions accordées ;
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense subventionnable, les participations de la Région seront réduites au prorata.

- d'autoriser l'ASP :

- d'une part à verser aux bénéficiaires énumérés en annexe 1, les montants de subvention de la Région mentionnés dans cette même annexe pour un montant total de 555 395,22 €, sur la dotation 2013 qui lui a été attribuée ;
- d'autre part à verser sur ces dossiers la contrepartie FEADER pour un montant total de 555 395,13 €,

- de modifier la délibération n°11-373 de la Commission Permanente du 1<sup>er</sup> juin 2011 comme suit : l'aide de la Région de 60 000 € initialement attribuée, au titre de la mesure 121C4, au GAEC du Moulinet (50480 Ecoqueneauville), et sa contrepartie FEADER équivalente de 60 000 €, est réduite à 57 256,23 € pour la part Région et à 57 256,22 € pour sa contrepartie FEADER sur la base d'une dépense subventionnable de 286 281,14 € HT;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec chaque bénéficiaire listé en annexe 1 une convention attributive d'une aide régionale ;
- l'avenant n°6 à la convention relative à la gestion en paiement associé par l'ASP, du dispositif « investissements de transformation à la ferme » 2013, joint en annexe 2 ;
- l'avenant n°1 à la convention n°121.11.D050.00011 avec le GAEC du Moulinet (annexe 3) ;

- l'avenant n°1 à la convention n°2011-AGRI-61 avec M. Stéphane BELLIN (annexe 4) ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 19 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 19 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3324-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-413

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
<b>Titre</b>	<i>Soutien aux manifestations et animations agricoles de terroir</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE «P040-SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE ET D'UNE SYLVICULTURE DURABLES » de 2 479 000 €, votée en 2013, un montant de 41 700 € au titre de l'opération « P040O001 Soutien aux manifestations et animations

agricoles de terroir » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 939 « action économique » du budget 2013 de la Région, les subventions figurant dans le tableau joint en annexe 1, pour diverses manifestations et animations agricoles de terroir, sur la base des dépenses éligibles indiquées dans cette même annexe ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention 2013-AGRI-100 avec la Ville de Saint-Lô présentée en annexe 2,
- la convention 2013-AGRI-101 avec l'association Bio sur Orne présentée en annexe 3,
- la convention 2013-AGRI-102 avec l'association Festival ornais de l'Elevage présentée en annexe 4,
- la convention 2013-AGRI-103 avec l'association Foire à l'Andouille de Vire et Produits du Terroir présentée en annexe 5,
- la convention 2013-AGRI-104 avec l'Office du Tourisme présentée en annexe 6,
- la convention 2013-AGRI-105 avec le Comice agricole de Torigni sur Vire présentée en annexe 7,
- la convention 2013-AGRI-106 avec le CIPPA présentée en annexe 8,
- la convention 2013-AGRI-107 avec l'association bas-normande d'utilisateurs de chiens de troupeaux présentée en annexe 9,
- la convention 2013-AGRI-108 avec l'IRQUA présentée en annexe 10,
- la convention 2013-AGRI-109 avec l'association FOKSA'Fourmille présentée en annexe 11,
- la convention 2013-AGRI-110 avec l'association des Producteurs fermiers du Cotentin présentée en annexe 12,
- la convention 2013-AGRI-126 avec l'OS Cotentin Avranchin Roussin présentée en annexe 13,
- la convention 2013-AGRI-127 avec la Société départementale du concours Foire agricole de Caen présentée en annexe 14,
- la convention 2013-AGRI-128 avec l'association Concours de vente interdépartemental d'animaux de viande de la Ferté-Macé présentée en annexe 15,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 19 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 19 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3668-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-414

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables (P240)
<b>Titre</b>	<i>Filière pêche-Fonctionnement</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE «P240 Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables» de 850 000 €, votée en 2013, un montant de 15 900 € au titre de l'opération « P240O002 -filière pêche » ;



• d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2013 de la Région, au titre de l'opération « P240O002 -filère pêche », les subventions suivantes :

- 2 000 € à la Mairie de Pirou, pour l'organisation de « la foire aux bulots – édition 2013 », sur la base d'une dépense éligible de 50 142 € TTC,

- 10 000 € à la Mairie de Port en Bessin, pour l'organisation de la manifestation : « Le goût du large, fête de la coquille Saint-Jacques et des produits de la pêche, festival de chants de marins et forum des métiers de la pêche » - édition 2013, sur la base d'une dépense éligible de 71 360 € TTC,

- 3 900 € à l'Association mer et terroir en Cotentin, pour l'organisation de « la fête des produits de la mer et du terroir » édition 2013, sur la base d'une dépense éligible de 26 650 € TTC ;

• de déroger au principe d'antériorité des décisions de la Région pour la subvention de 2 000 € à la Mairie de Pirou pour l'organisation de « la foire aux bulots » – édition 2013 ;

• d'autoriser le Président à signer :

- avec la commune de Pirou, la convention n° 2013-PCM-30 pour l'organisation de « la foire aux bulots – édition 2013 », jointe en annexe 1,

- avec la commune de Port en Bessin, la convention n° 2013-PCM-31 pour l'organisation de la manifestation : « Le goût du large, fête de la coquille Saint-Jacques et des produits de la pêche, festival de chants de marins et forum des métiers de la pêche » - édition 2013, jointe en annexe 2,

- avec l'Association mer et du terroir en Cotentin, la convention n° 2013-PCM-32 pour l'organisation de « la fête des produits de la mer et du terroir » – édition 2013, jointe en annexe 3,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3622-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-415

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables (P240)
<b>Titre</b>	<i>filière Pêche - Investissement</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP «P240 Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables» de 990 000 €, votée en 2013, un montant de 14 969,08 € au titre de l'opération « P240O002 -filière pêche » ;

• d'attribuer sur le chapitre 909 du budget 2013 de la Région, au titre de l'opération « P240O002 -filrière pêche », les subventions suivantes :

- 10 656,58 € aux deux bénéficiaires au titre des investissements à bord des navires de pêche, conformément au règlement régional adopté en commission permanente par délibération du 11 juillet 2008 sous le n° 08-625, les subventions étant indiquées dans l'annexe jointe,

- 4 312,50 € au bénéficiaire au titre de la première installation des jeunes pêcheurs, conformément au règlement régional adopté en commission permanente par délibération du 11 juillet 2008 sous le n°08-625, les subventions étant indiquées dans l'annexe jointe,

• de prévoir les modalités de paiement suivantes :

#### **Investissement à bord des navires de pêche**

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables figurant en annexe,

- des acomptes pourront être versés sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- le solde sera versé sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses certifiées acquittées (numéro et date des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert comptable ou la personne qui en assure les fonctions, ainsi que les factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs et d'un avis de conformité du centre de sécurité des navires,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

#### **Installation des jeunes pêcheurs**

- la totalité de la subvention sera versée en une fois sur production de l'acte d'acquisition du navire. Dans le cas où le montant des dépenses réalisées serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata,

- les aides sont accordées sur la base d'un taux d'aide de 3,75 % et des montants subventionnables figurant en annexe ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3613-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-416

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables (P240)
<b>Titre</b>	<i>Filière cultures marines - investissement</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter sur l'AP « P240 - Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables » de 990 000 €, votée en 2013, un montant de 176 236,20 € au titre de l'opération « P240O003 - Filière cultures marines » ;

• d'attribuer, sur le chapitre 909 du budget 2013 de la Région, les subventions d'un montant total de 176 236,20 € à 5 bénéficiaires, au titre du soutien au développement d'une pêche et d'une aquaculture durables, conformément au règlement régional adopté en commission permanente par délibération du 06 février 2009 sous le n° 09-74, et aux données de l'annexe 1 ;

• de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des taux d'aide et des montants subventionnables indiqués en annexe 1 et dans ci-dessus,
- des acomptes pourront être versés sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,
- le solde sera versé sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses certifiées acquittées (numéro et date des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert comptable ou la personne qui en assure les fonctions, ainsi que les factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

• de modifier la délibération n°09-1039 de la Commission Permanente du 18 décembre 2009, en annulant la subvention de 1 736,25 € attribuée à Monsieur LE JOLIVET Daniel, pour l'achat et l'installation d'un débyssusseur ;

• d'autoriser le Président à signer :

- avec Monsieur PEDRIEL Marc, la convention n° 2013-PCM-33, jointe en annexe 2,
- avec Monsieur TAILLEPIED André Gilles, la convention n° 2013-PCM-34, jointe en annexe 3,
- avec Monsieur JAILLET Mathieu, la convention n° 2013-PCM-35, jointe en annexe 4,
- avec la SARL Manche Marée, la convention n° 2013-PCM-36, jointe en annexe 5,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3627-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-417

<b>Commission</b>	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
<b>Programme</b>	Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables (P240)
<b>Titre</b>	<i>Etudes et recherche</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P240 - Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables » de 850 000 €, votée en 2013, un montant de 53 928,25 € au titre de l'opération « P240O001 Etudes et recherche » ;

• d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2013 de la Région, les subventions suivantes :

- 43 090,00 € à l'Université de Caen, pour la mise en œuvre du projet pilote « ACTISEP », sur la base d'une dépense subventionnable prévisionnelle éligible de 76 315,00 € TTC,

- 10 838,25 € à la SATMAR, pour la mise en œuvre du projet pilote « ACTISEP », sur la base d'une dépense subventionnable prévisionnelle éligible de 16 676,50 € TTC ;

• d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n°1 à la convention 2012-PCM-47 avec INTECHMER/CNAM pour le projet « MECAQUA », joint en annexe 1,

- la convention n°2013-PCM-37 avec la SATMAR et l'Université de Cean Basse-Normandie pour la réalisation du programme : «ACTISEP», jointe en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3637-DE-1-1

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°CP 13-06-418**

<b>Commission</b>	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
<b>Programme</b>	Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE (P053)
<b>Titre</b>	<i>Carte des formations</i>

-----

**Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013**

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,



- d'approuver l'évolution de la carte des formations professionnelles initiales pour la rentrée 2013, conformément à l'annexe jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3857-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-419

<b>Commission</b>	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
<b>Programme</b>	Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE (P053)
<b>Titre</b>	<i>Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P053 - Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE » de 1 930 065 €, votée en 2013, un montant total de 122 292,12 €, dont :

- 93 812,12 € au titre de l'opération « P053O001 – Accueil Information et Orientation »,
- 27 500,00 € au titre de l'opération « P053O004 – Partenariat »,
- 980,00 € au titre de l'opération « P053O006 – VAE » ;

• d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P160 - Développer les compétences et accompagner les transitions professionnelles » de 2 602 602 € votée pour 2013 un total de 22 260,00 € € au titre de l'opération "P160O004 Formation des actifs" ;

• d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2013 de la Région, les subventions suivantes :

- au titre du partenariat avec les branches professionnelles :
  - 27 500,00 € à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie,
- au titre de l'Accueil Information Orientation :
  - 812,12 € au lycée Edmont Doucet,
  - 30 000 € à ma MEF du Cotentin,
  - 46 000 € à la MIFE 14,
  - 15 000 € à la Cité des Métiers de l'Orne,
- au titre de la VAE :
  - 980,00 € conformément à l'annexe 1,
- au titre de l'opération " P160O004Formation des actifs"
  - 22 260,00 € à l'AFDAS ;

• de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional sur le dossier salon nautique Jersey Boat Show 2013 ;

• d'adhérer à l'association Réseau Cité des Métiers et de payer la cotisation annuelle. Cette cotisation est d'un montant de 2 000,00 € pour l'année 2013.;

• d'autoriser le Président à signer:

- l'avenant n°1 à la Charte Qualité Emploi-Formation "Agriculture" joint en annexe 2 ;
- l'avenant n°1 à la Charte Qualité Emploi-Formation "Transport" joint en annexe 3 ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3938-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-420

<b>Commission</b>	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
<b>Programme</b>	Accompagner et équiper les apprentis (P050)
<b>Titre</b>	<i>Aide aux apprentis</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P050 - Accompagner et équiper les apprentis », de 3 815 000 €, votée en 2013, un montant total de 214 138,25 € dont :

- 35 176,51 € au titre de l'opération « P050O002 – Aide aux apprentis FSA »,
  - 6 500,00 € au titre de l'opération « P050O007 – Qualité – expérimentation – Développement Durable »,
  - 113 076,74 € au titre de l'opération « P050O004 – Education à la citoyenneté et questions de société »,
  - 57 585,00 € au titre de l'opération « P050O005 – Mobilité des apprentis »,
  - 1 800 € au titre de l'opération « P050O006 – Public en difficulté » ;
- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget de la Région, les subventions suivantes :
    - 35 176,51 € conformément à l'annexe 1, au titre du Fonds social apprentis,
    - 6 500 € au GIP FCIP,
    - 170 661,74 € conformément à l'annexe 2, au titre de l'appel à projet régional,
    - 1 800 € à l'Infrep de Mortagne ;
  - d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3866-DE-1-1

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°CP 13-06-421**

<b>Commission</b>	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
<b>Programme</b>	Améliorer les équipements pédagogiques des CFA (P052)
<b>Titre</b>	<i>Investissements pédagogiques</i>

-----

**Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013**

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation de programme « P052 - Améliorer les équipements pédagogiques des CFA » de 1 050 000 € votée en 2013, un montant de 475 396,50 € au titre de l'opération « P052O001 – Investissement pédagogique CFA » ;

- d'attribuer sur le chapitre 901 du budget 2013 de la Région, une subvention d'un montant total de 475 396,50 €, conformément à l'annexe n° 1 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3864-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-422

<b>Commission</b>	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
<b>Programme</b>	Orienter et garantir un socle de compétences générales (P164)
<b>Titre</b>	<i>ELAN's</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de désaffecter sur l'autorisation d'engagement P164 « orienter et garantir un socle de compétences générales » de 7 471 833 € votée pour 2013 sur le chapitre 931 du



Budget Primitif de la Région un total de 39 312 € réparti ainsi :

39 312 € sur l'opération « ELANS » ;

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement P164 « Orienter et garantir un socle de compétences générales » de 7 471 833 € votée pour 2013 un total de 1 033 244,15 € réparti ainsi :

1 033 244,15 € au titre de l'opération P164O001 « ELANS » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2013 de la Région :

au titre des ElanS un total de 1 033 244,15 € selon le détail joint en annexe n°1 ;

- de prendre en charge :

au titre de la rémunération des stagiaires la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 2, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du Travail, par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3555-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-423

<b>Commission</b>	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
<b>Programme</b>	Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emplois (P162)
<b>Titre</b>	<i>Une Formation Un Emploi QUALIF - Programme Individuel</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter sur l'autorisation d'engagement P162 « Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emploi » de 4 430 000 € votée pour 2013 un montant total de 97 508,70 € réparti ainsi :

- 23 352,80 € au titre de l'opération P162O002 « Qualif – Programme individuel»,
- 74 155,90 € au titre de l'opération P162O005 « Une Formation, Un Emploi » ;

• d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2013 de la Région :

- 23 352,80 € au titre de l'opération P162O002 "Qualif – Programme individuel", conformément à l'annexe n° 1,

- 30 844,10 € au titre de l'opération P162O005 « Une Formation, Un Emploi » opérations individuelles, conformément à l'annexe n° 3,

- 43 311,80 € au titre de l'opération P162O005 « Une Formation, Un Emploi » opérations collectives, conformément à l'annexe n° 4 ;

• de modifier au titre de « Une Formation, Un Emploi » la délibération n° CP 13-04-192 de la Commission Permanente du 19 avril 2013, conformément à l'annexe n° 6 ci-jointe ;

• de déroger à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date de début de formation, et d'autoriser l'entrée en formation entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide par la commission permanente ;

• de prendre en charge au titre de la rémunération des stagiaires la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations décrites en annexes n° 2 et n° 5, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du Travail, par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-4274-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-424

<b>Commission</b>	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
<b>Programme</b>	Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emplois (P162)
<b>Titre</b>	<i>Subvention globale Fonds social européen</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver la révision du plan de financement de la subvention globale présentée en annexe 1,

- d'approuver le réajustement des opérations cofinancées par le Fonds social européen tel qu'il figure en annexe 2,
- de valider le cofinancement par le FSE des actions de formation débutant en 2013 pour le programme régional de formation certifiante (annexe 3) et pour le programme de formation de base (annexe 4),
- d'approuver la modification du dispositif « Assistance technique » de la convention de subvention globale FSE conformément à l'annexe 5,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3528-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-425

<b>Commission</b>	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
<b>Programme</b>	Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emplois (P162)
<b>Titre</b>	<i>Marchés publics de formation</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P162 Former pour qualifier – diplômé les demandeurs d'emploi » de 4 430 000 € votée pour 2013 un montant de 45 395,70 € au titre de l'opération « P162O004 Qualif » ;

- d'approuver le montant des crédits FSE dans le cadre du programme « Compétitivité régionale et emploi » pour 2007-2013 à hauteur de 18 343,50 € au titre de la mesure 221 « actions de formation pour les demandeurs d'emploi jeunes et adultes » (annexe 1) ;

- de prendre en charge la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 2, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du travail, par l'intermédiaire de l'ASP ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-4440-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-426

<b>Commission</b>	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
<b>Programme</b>	Développer les compétences et accompagner les transitions professionnelles (P160)
<b>Titre</b>	<i>Formation des contrats aidés et des emplois tremplins Aide au reclassement Formation des actifs et création-reprise Formation des actifs et ingénierie Formation des actifs et des salariés Microprojets FSE</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,



DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P160 Développer les compétences et accompagner les transitions professionnelles » de 2 602 602 € votée pour 2013 un total de 156 337,62 € réparti ainsi :

- au titre de l'opération « P160O003 Formation des emplois tremplins et des contrats aidés » un total de 3 448 €,

- au titre de l'opération « P160O001 Aide au reclassement » un total de 13 530 €,

- au titre de l'opération « P160O004 Formation des actifs » un total de 120 959,62 €,

- au titre de l'opération « P160O005 Micro projets FSE » un total de 18 400 € ;

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P163 Garantir les conditions de la formation » de 2 608 000 € votée pour 2013 un montant de 2 010 640 € au titre de l'opération « P163O001 Moderniser les outils » un total de 17 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget de la Région :

- au titre de l'opération « P160O003 Formation des emplois tremplins et des contrats aidés » un total de 3 448 € conformément aux annexes n° 1 et 2,

- au titre de l'opération « P160O001 Aide au reclassement » un total de 13 530 € réparti selon l'annexe n° 3,

- au titre de l'opération « P160O004 Formation des actifs » un total de 120 959,62 € réparti ainsi :

- . 7 134 € à l'ARACT,

- . 15 000 € au CEFEDDEM,

- . 14 825,62 € au CLIC Normandie,

- . 13 000 € à BGE Normandie-Manche,

- . 40 000 € à la CRCI "Ecole des Managers",

- . 14 000 € à l'Université de Caen-IAE,

- . 9 000 € au GIP-FCIP de Basse-Normandie pour le projet relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes,

- . 8 000 € au GIP-FCIP de Basse-Normandie pour le projet relatif à la diversité et la lutte contre les discriminations,

- au titre de l'opération « P160O005 Micro projets FSE » un total de 18 400 € pour le projet « Entre terre et cimes » porté par l'association Exploracimes, représentant 80 % du coût total du projet évalué à 23 000 € ;

- de prendre en charge au titre de la rémunération des stagiaires la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques de la formation décrite en annexe 5, dans les conditions prévues aux articles L 6341-1 et suivants du code du travail, par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiements (ASP) ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 2 à la "Convention d'application régionale de la Charte automobile de coopération pour le soutien et l'accompagnement des entreprises du secteur Automobile et de leurs salariés", joint en annexe 4,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3532-DE-1-1

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°CP 13-06-427**

<b>Commission</b>	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
<b>Programme</b>	Favoriser l'aide à l'emploi dans le milieu associatif (P161)
<b>Titre</b>	<i>Aide à l'emploi et à la pérennisation</i>

-----

**Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013**

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P161 Favoriser l'aide à l'emploi dans le milieu associatif » de 125 000 € votée pour 2013, un montant de 20 000 € au titre de l'opération « P161O001 Aide à l'emploi » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget Primitif de la Région, au titre de l'opération « P161O001 Aide à l'emploi », un montant total de 20 000 €, réparti conformément à l'annexe n° 1 ;

- de déroger :

- à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date de début du programme aidé, pour les associations qui ont signé le contrat de travail du salarié, entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide par la Commission Permanente ;

- de façon exceptionnelle au règlement du dispositif d'accompagnement à la pérennisation des « Emplois Tremplins » adopté en Assemblée Plénière le 24/09/2009, pour l'association "Itinéraires" conformément aux caractéristiques des postes agréés en Comité d'Agrément, repris en annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3560-DE-1-1

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°CP 13-06-428**

<b>Commission</b>	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
<b>Programme</b>	Garantir les conditions de la formation (P163)
<b>Titre</b>	<i>Organisations syndicales</i>

-----

**Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013**

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P163 Garantir les conditions de la formation » de 2 608 000 € votée pour 2013 un montant de 103 396 € au titre de l'opération «P163O002 Aide aux organisations syndicales » ;

• d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget Primitif de la Région, au titre de l'aide aux organisations syndicales, un montant total de subventions de 103 396 € réparti comme suit :

- CGT	21 976 €
- CFDT	18 801 €
- FO	16 444 €
- CFE/CGC	7 738 €
- UNSA	7 183 €
- CFTC	9 546 €
- FSU	3 857 €
- Sud Solidaires	7 851 €
- CIDRE	10 000 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3964-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-429

<b>Commission</b>	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
<b>Programme</b>	Renforcer la structure financière des entreprises (P303)
<b>Titre</b>	<i>1. Réabondement du fonds Go Capital Amorçage</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P303 « Renforcer la structure financière des entreprises » de 11 000 000 € votée en 2013, un montant de 1 000 000 € au titre de l'opération P303O003 Grand Ouest Capital Amorçage ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget 2013 de la Région, 1 000 000 € en faveur de GO Capital Amorçage ;
- de prendre acte de la prorogation de la période de souscription du fonds GO Capital Amorçage permettant le réabondement du fonds par l'ensemble des souscripteurs ;
- d'autoriser le Président à souscrire 10 000 parts d'une valeur nominale de 100 € du fonds GO Capital Amorçage, soit pour un montant de 1 000 000 € ;
- de prévoir que des appels de fonds pourront être effectués en cours d'exécution de l'opération dans la limite du montant maximal de la prise de participation approuvée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les autres actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3060-DE-1-1



REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-430

<b>Commission</b>	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
<b>Programme</b>	Accompagner les projets des entreprises (P300)
<b>Titre</b>	<i>Accompagner les projets d'entreprises</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « P300 – Accompagner les projets des entreprises » de 14 469 864 € votée en 2013 les montants suivants :

- . 64 000 € au titre de l'opération P300O007 PRCE,
  - . 828 000 € au titre de l'opération P300O001 ARE ;
  - . 200 000 € au titre de l'opération P300O003 de minimis,
- d'affecter sur l'AE « P301 – Accompagner les stratégies de développement économique du territoire » de 3 078 955 € votée en 2013 les montants suivants :
    - . 230 000 € au titre de l'opération P301O008 Partenariat/Actions ;
    - . 62 250 € au titre de l'opération P301O006 Grands projets et zones d'activités stratégiques ;
  - d'attribuer sur le chapitre 909 du budget 2013 de la Région les montants suivants :
    - . 64 000 € en subvention pour 1 bénéficiaire au titre de la PRCE, conformément à l'annexe 1,
    - . 828 000 € en prêt à 3 bénéficiaires au titre de l'ARE, conformément à l'annexe 2 ;
    - . 200 000 € en prêt au bénéficiaire au titre de l'aide « de minimis », conformément à l'annexe 3,
  - d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2013 de la Région les montants suivants :
    - . 230 000 € en subvention à UBIFRANCE au titre du Partenariat/Actions
    - . 62 250 € au Syndicat Mixte du Campus Industriel de Recherche et d'Innovation Appliquées aux Matériaux (CIRIAM) au titre de la contribution 2013 ;
  - d'accorder les reports d'échéances de remboursement des ARE et ACML, conformément à l'annexe 4 aux sociétés suivantes :
    - . SAS BS2i pour l'ARE accordée par délibération n°11-67 du 28-01-2011,
    - . SA IMPRIMERIE DE MONTLIGEON pour l'ARE accordée par délibération n°08-345 du 16-05-2008 ;
    - . SAS SIPCUBE pour l'ACML accordée par délibération n°10-716 du 22-10-2010,
    - . SAS GMG pour l'ACML accordée par délibération n°10-143 du 5 mars 2010 ;
  - de demander le remboursement anticipé du prêt exceptionnel de 70 000 € accordé à TRAJECTIO TRAVAILLER EN NORMANDIE par délibération n°12-220 du 30 mars 2012 ;
  - de réduire les titres de recette suivants :
    - . n°619 du 03 avril 2013 relatif à la 2<sup>ème</sup> échéance du prêt accordé à la société GMG à Tourlaville par délibération n°10-143 du 5 mars 2010 d'un montant initial de 83 000 € à 36 000 € ;
    - . n°709 du 11 avril 2013 relatif à la 2<sup>ème</sup> échéance du prêt accordé à la société BS2i à Honfleur par délibération n°11-67 du 28 janvier 2011 d'un montant initial de 50 000 € à 18 000 € ;
  - d'annuler le titre de recette n°666 du 09 avril 2013 de 167 000 € relatif à la 2<sup>ème</sup> échéance du prêt accordé à la société IMPRIMERIE DE MONTLIGEON à Tourlaville par délibération n°8-345 du 16 mai 2008 ;
  - de se prononcer favorablement, au titre du fonds de garantie Basse-Normandie, sur l'octroi de la garantie sollicitée sur les prêts des entreprises répertoriées en annexe 5 ;
  - d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3433-DE-1-1

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°CP 13-06-431**

<b>Commission</b>	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
<b>Programme</b>	Accompagner les stratégies de développement économique du territoire (P301)
<b>Titre</b>	<i>CPER STRATEGIE DE L'INNOVATION ET DE LA COMPETITIVITE-Intelligence Economique</i>

-----

**Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013**

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de désaffecter sur l'AESUB CPER « Stratégie de l'Innovation et de la Compétitivité » de

4 200 000 € votée en 2008, un montant de 18 026,50 € au titre du dossier CP5C211000 Intelligence économique ;

- d'affecter sur l'AESUB CPER « Stratégie de l'Innovation et de la Compétitivité » de 4 200 000 € votée en 2008, rattachée à l'AE P301 "Accompagner les stratégies de développement économique du territoire de 3 078 955 €, votée en 2013, le montant de 24 464,50 € au titre de l'opération P301O002 Intelligence Economique ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2013 de la Région le montant de 24 464,50 € en faveur de l'Ecole de Management de Normandie au titre du soutien à l'opération Campus Intelligence Economique ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour la prise en compte des dépenses à compter du 1er juin 2012;

- de ramener la subvention accordée à l'ENSICAEN d'un montant initial de 36 053 € au titre du soutien à l'opération Campus Intelligence Economique par délibération n° 12 671 du 26 octobre 2012 à un montant de 11 587,50 €, pour une période de programme allant du 1er juin 2012 au 31 décembre 2014;

- de demander le remboursement du trop perçu par ENSICAEN de 6 439 €; dans la mesure où un premier acompte de 18 026,50 € lui avait été versé ;

- d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi du projet de convention pour le retour de celle-ci dûment signée, faute de quoi l'aide accordée sera annulée de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de toute décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3175-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-432

<b>Commission</b>	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
<b>Programme</b>	Accompagner les stratégies de développement économique du territoire (P301)
<b>Titre</b>	<i>Accompagner les stratégies de développement économiques du territoire-Redynamisation économique des territoires</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P301 Accompagner les stratégies de développement des entreprises de 3 078 955 € votée en 2013, un montant de 49 992,80 € au titre de l'opération

P301O010 - redynamisation économique des territoires - en faveur de la SOFRED afin de clore le marché et notre soutien en ingénierie de conseil pour la redynamisation du Nord Cotentin ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3182-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-433

<b>Commission</b>	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
<b>Programme</b>	Accompagner les stratégies de développement économique du territoire (P301)
<b>Titre</b>	<i>Redynamisation des Territoires- Accompagnement du Pays d'Auge</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P301 "Accompagner les stratégies de développement des entreprises" de 3 078 955 € votée en 2013, un montant de 15 000 € au titre de l'opération



P301O010 Redynamisation économique du territoire ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2013 de la Région un montant de 15 000 € en faveur de la Communauté de Communes de l'Orbiquet au titre de l'organisation du salon du Design, soit 42,86 % du budget prévisionnel de 35 000 € ;

- d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi du projet de convention pour le retour de celle-ci dûment signée, faute de quoi l'aide accordée sera annulée de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de toute décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3547-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-434

<b>Commission</b>	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
<b>Programme</b>	Accompagner les stratégies de développement économique du territoire (P301)
<b>Titre</b>	<i>60ème Congrès Annuel du CNER</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P301 – Accompagner les stratégies de développement économique du territoire » de 3 078 955 € votée en 2013, 35 000 € au titre de l'opération P301O008 Partenariat/actions ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2013 de la Région, une subvention d'un montant de 35 000 € à l'association Conseil National des Economies Régionales (CNER) au titre soutien du 60<sup>ième</sup> congrès ;

- d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi du projet de convention pour le retour de celle-ci dûment signée, faute de quoi l'aide accordée sera annulée de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-5078-DE-1-1

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°CP 13-06-435**

<b>Commission</b>	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
<b>Programme</b>	Développer l'économie sociale et solidaire (P302)
<b>Titre</b>	<i>Professionnaliser la chaîne de valeurs de l'ESS / Rendre l'action Région pour l'ESS plus lisible</i>

-----

**Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013**

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, Jean-Karl DESCHAMPS ne prenant pas part au vote sur le dossier relatif à la Ligue de l'Enseignement - Fédération de la Manche,

- d'affecter sur l'AE « P 302 – Développer l'Economie sociale et solidaire » de 1 213 000 €, votée en 2013,
  - un montant de **203 532,79 €** au titre de l'opération P302O002 « Professionnaliser la chaîne de valeurs de l'ESS »,
  - un montant de **130 000 €** au titre de l'opération P302O003 « Renouveler le partenariat de l'ESS » ;
  
- d'affecter sur l'AP « P302 – Développer l'Economie sociale et solidaire » de 405 000 €, votée en 2013, un montant de **7 500 €** au titre de l'opération P302O002 « Professionnaliser la chaîne de valeurs de l'ESS » ;
  
- d'acter le nouveau conventionnement avec la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire de Basse-Normandie, selon les termes inscrits dans le projet de convention pluri-annuelle d'objectifs annexé ;
  
- d'attribuer à la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire de Basse-Normandie (CRESS) sur le chapitre 939 une subvention maximale globale de **187 500 €** :
  - une subvention maximale de **130 000 €** au titre du travail partenarial avec la Région (cf. axes 1, 2 et 4 pour partie de l'annexe 3 de la convention financière 2013),
  - une subvention maximale de **57 500 €** au titre de l'année 9 du C2RA (cf axe 4 pour partie de l'annexe 3 de la convention financière 2013) ;
  
- de procéder au versement de cette double subvention maximale selon les règles suivantes et sous réserve de la conformité aux dispositions générales qui seront inscrites dans la convention de mise en application :
  - acompte sur demande de la CRESS après notification de la convention,
    - pour la part correspondant au travail partenarial, à hauteur de 75%, soit 97 500 €, sur présentation d'un relevé d'identité bancaire,
    - pour la part correspondant à l'action annuelle du C2RA, à hauteur de 80% de la part Région pour le financement de l'OSI (offre de service interne) prévisionnelle 2013 et 60% de la part Région pour le financement du FI (fonds d'intervention) prévisionnel 2013 ;
  - solde en 2014, sur demande de la CRESS au plus tard le 30 avril,
    - pour la part correspondant au travail partenarial, sur la base
      - d'un budget 2013 actualisé à la date de la demande de versement, signé par le représentant légal de la structure,
      - d'un bilan d'activité pour ce qui concerne les axes 1 et 2 de l'annexe 3 de la convention, comprenant notamment les éléments indiqués en critère d'évaluation / indicateur pour l'axe 2 de l'annexe 3 de la convention,
      - d'un récapitulatif des actions liées à l'axe 3 de l'annexe 3 de la convention,
      - du tableau « dépenses prévisionnelles de personnel 2013 » (annexe 2 de la convention) actualisé à la date de la demande de versement,
    - pour la part correspondant à l'action annuelle du C2RA, conditionné au cofinancement du DLA par la Direction Régionale de la Caisse des Dépôts et Consignations, sur présentation de la notification de ce cofinancement et sur la base du bilan financier définitif de la mission C2RA 2013, daté et signé par le représentant légal de la structure ;
  
- de procéder à un versement au prorata dans la mesure où les dépenses éligibles réellement engagées seraient inférieures au montant estimatif du programme ;
  
- d'attribuer sur le chapitre 939
  - à Ligue de l'Enseignement du Calvados une subvention maximale de **41 000 €** au titre de l'année 10 du DLA du Calvados ;
  
  - à la Ligue de l'Enseignement - Fédération de la Manche une subvention maximale de **50 000 €** au titre de l'année 9 du DLA de la Manche ;
  - à la Mission Locale du Pays d'Alençon une subvention maximale de **40 324 €** au titre de l'année 9 du DLA de l'Orne ;

- de procéder au versement de ces subventions maximales selon les règles suivantes et sous réserve de la conformité aux dispositions générales qui seront inscrites dans les conventions de mise en application respectives :

→ à la notification de la convention de mise en application, acompte correspondant à :

➤ 80% de la part Région pour le financement de l'OSI (offre de service interne) prévisionnelle 2013,

➤ et 60% de la part Région pour le financement du FI (Fonds d'Ingénierie) prévisionnel 2013,

→ en 2014, au plus tard le 30 avril, solde du financement Région pour l'OSI et le FI 2013 conditionné au cofinancement du DLA par la Direction Régionale de la Caisse des Dépôts et Consignations, sur présentation de la notification de ce cofinancement et sur la base du bilan financier définitif de la mission DLA 2013, daté et signé par le représentant légal de la structure. Si le bilan financier définitif est inférieur aux dépenses prévisionnelles liées à la mission DLA 2013, il sera procédé à un versement au prorata de la subvention régionale ;

- d'attribuer à la Ligue de l'Enseignement - Fédération du Calvados sur le chapitre 939, à titre exceptionnel, une subvention de **708,79 €** au titre du solde restant à percevoir pour l'année 8 du DLA du Calvados ;

- d'attribuer à l'association Normandie Equitable sur le chapitre 939 une subvention de **4 000 €**, pour l'organisation de l'opération « Place Affaires » à Caen le 4 novembre 2013 ;

- de procéder au versement de cette subvention selon les règles suivantes et sous réserve de la conformité aux dispositions générales qui seront inscrites dans la convention de mise en application :

→ sur demande du bénéficiaire après notification de la convention, 4 000 € sur présentation d'un relevé d'identité bancaire,

→ en 2014, au plus tard le 4 février, le bénéficiaire transmettra un bilan de l'opération et le plan de financement définitif de l'opération ;

- de considérer une suspension de l'accompagnement par la Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi (MIFE), du projet dont le chef de file est Marion LE GOFF, pendant une période de 6 mois, reportant l'échéance conventionnelle pour la fin de l'étape amorçage au 26 avril 2014, conformément au règlement de l'appel à projets « Ensemble, nos idées deviennent projets », voté le 17 décembre 2010 ;

- d'attribuer à l'association RESSOL (REseau de l'Economie Sociale et SOLidaire) sur le chapitre 939 une subvention maximale de **10 000 €** au titre de l'aide au suivi post-crédation, conformément au règlement voté le 24 juin 2011 ;

- de déroger à la règle selon laquelle l'aide régionale au suivi post-crédation ne doit pas dépasser 67% du montant total des dépenses éligibles ;

- de procéder à un versement au prorata dans la mesure où les dépenses éligibles réellement engagées seraient inférieures au montant estimatif du programme, et/ou la structure ne réaliserait qu'une partie du programme initialement prévu ;

- d'attribuer à l'association DROIT D'IMAGE sur le chapitre 909 une subvention maximale de **7 500 €** au titre de l'aide à l'investissement matériel dans le cadre des « aides au porteur de projet d'économie sociale et solidaire » votées le 17 décembre 2010 ;

- de procéder à un versement au prorata dans la mesure où les dépenses éligibles réellement engagées seraient inférieures au montant estimatif du programme, et/ou la structure ne réaliserait qu'une partie du programme initialement prévu ;

- d'apporter à la délibération n° CP-13-04-199 du 19 avril 2013 la modification suivante : d'attribuer sur le chapitre 909 du budget 2013 de la Région, une subvention maximale de 4 800 € à l'Association SOLIDAR'MOMES au lieu du chapitre 939 ;

- de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit être antérieure au démarrage de l'opération ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3562-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-313

<b>Commission</b>	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
<b>Programme</b>	Accompagner les projets des entreprises (P300)
<b>Titre</b>	<i>Aide économique aux entreprises</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Florence MAZIER (pouvoir à François DIGARD), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « P300 – accompagner les projets des entreprises » de 14 469 864 € votée en 2013 le montant suivant :
  - . 350 000 € au titre de l'opération P300O003 « de minimis »



- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget 2013 de la Région le montant suivant :  
. 350 000 € en prêt à la SAS AIM Abattoirs Industriels de la Manche à Saint Cécile correspondant à l'engagement du Département de la Manche qui prendra une délibération lors de sa plus prochaine session pour rembourser la Région,
- d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi du projet de convention pour le retour de celle-ci dûment signée faute de quoi l'aide sera annulée de plein droit,
- d'autoriser le président à signer tous les actes utiles

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 1 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 28 juin 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-5263-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-436

<b>Commission</b>	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
<b>Programme</b>	Valoriser la recherche et l'innovation dans les entreprises (P281)
<b>Titre</b>	- <i>Soutien aux projets individuels d'innovation</i> - <i>Soutien aux projets collaboratifs</i> - <i>Promotion de l'innovation</i> - <i>Soutien aux clusters d'excellence</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- ✓ d'affecter sur l'AE « P281 - Valoriser la recherche et l'innovation dans les entreprises » de 5 367 572 €, votée en 2013, les montants suivants :

- 20 000 € au titre de l'opération « P281O009 – Soutien aux projets individuels d'innovation »,
  - 98 411 € au titre de l'opération « P281O007 – Soutien aux projets collaboratifs d'innovation »,
  - 60 000 € au titre de l'opération « P281O006 – Soutien aux clusters d'excellence » ;
- ✓ d'affecter sur l'AE CPER de 4 200 000 € votée en 2008 rattachée à l'AE « P301 – Accompagner les stratégies de développement économique du territoire », de 3 078 955 € votée en 2013, 22 000 € au titre de l'opération « P301O004 – Pôles et Filières » ;
  - ✓ d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2013 de la Région, les subventions suivantes :
    - 20 000 € aux entreprises dont le projet d'innovation est présenté en annexe 1, tableau a,
    - 98 411 € à l'association ACTALIA pour sa participation au projet CAPSIVIR, tel que présenté en annexe 1, tableau b,
    - 60 000 € à l'association de pôle de compétitivité VALORIAL pour la gouvernance 2013, soit 5,89 % des dépenses éligibles,
    - 22 000 € sur des crédits CPER, à l'association du Pôle de compétitivité VALORIAL, soit 20,30 % des dépenses éligibles, au titre du soutien au plan d'actions 2013 du comité régional. En l'absence de clause conventionnelle, dans le cas où la dépense réelle serait inférieure à la dépense prévisionnelle, la participation sera calculée au taux de 20,30 %.
  - ✓ d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;
  - ✓ de faire appel à des experts « filière » dans le cadre de la définition de la stratégie économique par filière, préalable à la RIS3 demandée par la Commission Européenne, en fixant le niveau de rémunération à 1 000 € par jour d'expertise, et de valider le règlement relatif à l'indemnisation des frais de déplacements et d'hébergement de ces experts tel que présenté en annexe 2 ;
  - ✓ de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour la prise en compte des dépenses :
    - liées aux projets d'innovation présentés en annexe 1, aux dates retenues dans le tableau a,
    - liées à la rémunération et au dédommagement des frais de déplacement et d'hébergement des experts « filière » à partir du 1<sup>er</sup> mai 2013,
    - liées aux actions de gouvernance et d'animation du comité régional de VALORIAL au 1<sup>er</sup> janvier 2013 ;

- ✓ d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3689-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-437

<b>Commission</b>	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
<b>Programme</b>	Soutenir la recherche publique (P280)
<b>Titre</b>	<i>Cofinancement de projets européens et collaborations internationales Cofinancement de projets nationaux et soutien aux partenariats Soutien aux allocations doctorales Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 Diffusion de la Culture Scientifique</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- ✓ d'affecter :
  - sur l'AE « P280 – Soutenir la recherche publique » de 3 702 985 €, votée en 2013, les montants suivants :
    - 73 149 € au titre de l'opération « P280O002 – Cofinancements de projets européens et collaborations internationales »,
    - 746 504 € au titre de l'opération « P280O003 - Cofinancements de projets nationaux et partenariats »,
    - 1 692 653 € au titre de l'opération « P280O026 – Soutien aux allocations doctorales »,
    - 50 830 € au titre de l'opération « P280O024 - Diffusion de la culture scientifique »,
  - sur l'AE « P282 – Soutenir les grands projets de recherche » de 400 000 €, votée en 2013, un montant de 91 298 € au titre de l'opération ARCHADE,
  - sur l'AP « P280 – Soutenir la recherche publique » de 935 111 €, votée en 2013, un montant de 363 037 € au titre de l'opération « P280O003 – Cofinancements de projets nationaux et partenariats »,
  - sur l'AP « P240 - Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables » de 990 000 €, votée en 2013, un montant de 40 105,85 € au titre de l'opération « P240O002 -filière pêche » ;
- ✓ d'attribuer les subventions suivantes :
  - sur le chapitre 939 du budget de la Région :
    - 44 149 € à l'ESITC Caen pour le cofinancement d'une allocation doctorale dans le cadre du projet européen RECIF,
    - 29 000 € à l'UCBN pour le financement de dépenses de fonctionnement dans le cadre du projet européen RECIF,
    - 500 504 € aux organismes figurant sur le tableau en annexe 2 pour le cofinancement de projets nationaux hors PIA,
    - 246 000 € aux organismes figurant sur le tableau en annexe 3 pour le cofinancement de projets nationaux dans le cadre du Programme Investissements d'Avenir,
    - 779 673 € aux organismes figurant sur le tableau en annexe 4 pour le cofinancement d'allocations doctorales,
    - 912 980 € aux organismes figurant sur le tableau en annexe 5 pour le financement à 100 % d'allocations doctorales,
    - 91 298 € au CNRS pour le financement à 100 % de l'allocation doctorale relative au projet ARCHADE,
    - 48 560 € à Relais d'sciences pour la coordination de la Fête de la Science 2013,
    - 2 270 € aux établissements figurant sur le tableau en annexe 7 pour le remboursement des dépenses de déplacement des lycéens sur les manifestations de culture scientifique,
  - sur le chapitre 909 du budget de la Région :
    - 40 105,85 € à l'ESITC pour les investissements liés au projet RECIF sur la base d'une dépense éligible de 98 982 € HT, au titre de l'opération « P240O002 – Filière pêche »,
    - 167 531 € aux organismes figurant sur le tableau en annexe 2 pour le cofinancement de projets nationaux hors PIA,
    - 195 506 € aux organismes figurant sur le tableau en annexe 3 pour le cofinancement de projets nationaux dans le cadre du Programme Investissements d'Avenir ;
- ✓ d'adopter les thématiques « Hadronthérapie », « Eco-matériaux », « Développement durable (énergies renouvelables) », « Numérique et sécurité » pour les chaires d'excellence 2014 ;
- ✓ de modifier les délibérations n° 10-122 en date du 5 mars 2010 et n° 12-222 en date du 30 mars 2012 pour tenir compte de la subvention de la Région à l'Université de Caen Basse-Normandie dans le cadre du projet Prairie du CPER 2007-2013, conformément au tableau figurant en annexe 6 ;

- ✓ d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;
- ✓ d'effectuer le remboursement sur présentation de factures et au vu de la délibération aux Lycées figurant sur l'annexe 7 ;
- ✓ de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour la prise en compte au 1<sup>er</sup> janvier 2013 des dépenses liées au déplacement des lycéens et à la Fête de la science ;
- ✓ d'autoriser le Président à signer :
  - la convention d'investissement avec l'ESITC Caen jointe en annexe 1,
  - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3749-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-438

<b>Commission</b>	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
<b>Programme</b>	Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs touristiques (P350)
<b>Titre</b>	<i>Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs du tourisme</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,



- d'affecter sur l'AP « P350 - Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs du tourisme » de 2 575 000 €, votée en 2013, un montant de 39 941,40 € au titre de l'opération « P350O011 – Développement des filières » ;
- d'affecter sur l'AE « P350 - Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs du tourisme » de 1 707 080 €, votée en 2013, un montant de 44 822,40 € au titre de l'opération « P350O10 - Renforcement de l'Ingénierie » ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget 2013 de la Région, les subventions suivantes :
  - 33 712,80 € au titre de Tourisme et Handicap, conformément à l'annexe 3;
  - 5 683,20 € au titre du Tourisme de Découverte d'Entreprise, conformément à l'annexe 4 ;
  - 545,40 € au titre des Véloroutes Voies Vertes, conformément à l'annexe 5;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2013 de la Région, les subventions suivantes :
  - 13 822,40 € au titre du FACIT conformément à l'annexe 1 ;
  - 30 000 € au titre de l'Ingénierie Territoriale conformément à l'annexe 2 ;
  - 1 000 € à l'Ecole de Management de Normandie (EMN) dans le cadre d'un partenariat pour la préparation du Forum sur le Tourisme de Mémoire; cette subvention est forfaitaire ;
- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région, afin de prendre en compte les dépenses à compter du :
  - 1er janvier 2013 pour le Syndicat Mixte du Val de Vire
  - 25 avril 2013 pour l'Association les Amis de l'Abbaye de St Martin et du patrimoine de Sées
  - 6 mai 2013 pour la SARL Hotel Restaurant Le Sainte Mère
  - 6 mai 2013 pour la SARL Camping La Baie des Veys
  - 18 mars 2013 pour la commune de Rémalard
  - 18 avril 2013 pour la SAS Dufas et Cie Monaco Parc
  - 18 avril 2013 pour la SCI Tiennot
  - 2 mai 2013 pour M. Hugues Desfrieches
  - 3 juin 2013 pour la convention de partenariat avec l'EMN de Caen.
- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les dossiers d'investissement ainsi que les modalités de remboursement:
  - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées visé, selon le cas, par le Comptable, le Trésorier Payeur, le Maire ou le Président,
  - dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;
- d'approuver la convention de partenariat jointe en annexe 6 ;
- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 juillet 2013  
et de la réception en Préfecture le 9 juillet 2013.  
Identifiant : 014-231400011-20130628-3596-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

-----

DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-06-328

<b>Commission</b>	Hors commission
<b>Programme</b>	Service des Assemblées (SDA)
<b>Titre</b>	<i>Procès-verbaux des Commissions Permanentes des 19 avril et 17 mai 2013</i>

-----

Réunion du VENDREDI 28 JUIN 2013

Réunie le vendredi 28 juin 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Dominique LEFRANCOIS, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à Sylvie ERRARD), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE, ,

Pour le Président du Conseil Régional

et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le  
et de la réception en Préfecture le .  
Identifiant :